



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES
PORTES DE SOLOGNE

Envoyé en préfecture le 10/07/2020

Reçu en préfecture le 10/07/2020

Affiché le

SLO

ID : 045-200005932-20200707-2020_03_24-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2020-03-24

Séance du 7 juillet 2020

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 24

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-neuf, le 7 juillet 2020

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 1^{er} juillet 2020

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Anne REAU

Jouv-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Stéphane CHOUIN, M. Jean-Noël MOINE, Mme Anna MAZIER, M. Christophe BONNET, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Dominique THENAULT, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Gabrielle BREMOND

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Jean-Marie THEFFO

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX, M. Didier BRAULT

Ménéstreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER

Sennely : M. Philippe de DREUZY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à Mme Constance de PÉLICHY, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT, Mme Katia BAILLY à M. Sébastien DIFRANCESCHO

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Approbation du règlement intérieur de l'assemblée

Conformément à l'article L.5211-1 du Code général des Collectivités Locales, les organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale comprenant une commune d'au moins 3 500 habitants sont tenus de se doter d'un règlement intérieur qui doit être adopté dans les six mois qui suivent son installation.

Le contenu du règlement intérieur est fixé librement par le Conseil communautaire qui peut se donner des règles propres de fonctionnement interne, dans le respect toutefois des dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Aussi, ce règlement ne doit-il porter que sur des mesures concernant le fonctionnement du Conseil communautaire ou qui ont pour objet de préciser les modalités et les détails de ce fonctionnement.

Vu le projet de règlement intérieur du Conseil communautaire en annexe.


Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ADOpte le règlement intérieur du Conseil communautaire tel que présenté en annexe.

Le Président
Jean-Paul ROCHE
Signé par : Jean-Paul ROCHE
Date : 07/2020
Qualité : CC PORTES DE
SOLOGNE-PDT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES
PORTES DE SOLOGNE

Envoyé en préfecture le 10/07/2020
Reçu en préfecture le 10/07/2020
Affiché le 
ID : 045-200005932-20200707-2020_03_25-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2020-03-25

Séance du 7 juillet 2020

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 24

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-neuf, le 7 juillet 2020

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 1^{er} juillet 2020

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Anne REAU

Jouv-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Stéphane CHOUIN, M. Jean-Noël MOINE, Mme Anna MAZIER, M. Christophe BONNET, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Dominique THENAULT, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Gabrielle BREMOND

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Jean-Marie THEFFO

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX, M. Didier BRAULT

Ménestreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER

Sennely : M. Philippe de DREUZY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à Mme Constance de PÉLICHY, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT, Mme Katia BAILLY à M. Sébastien DIFRANCESCHO

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Création de commissions thématiques intercommunales permanentes.

Conformément aux articles L. 2121-22 et L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le Conseil communautaire peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Elles sont, soit permanentes (durant tout le mandat), soit temporaires (consacrées à un seul dossier).

Elles sont chargées d'étudier les questions soumises au Conseil communautaire et c'est au sein de ces commissions que le travail d'élaboration des délibérations est effectué.

Elles sont composées de conseillers communautaires. Le Conseil peut toutefois prévoir, conformément à l'article L.5211-40-1 du CGCT, la participation de conseillers municipaux des communes membres selon des modalités qu'il détermine. C'est le Conseil qui fixe leur nombre et les désigne, par vote à bulletin secret (à moins qu'une seule liste ne soit déposée). La composition *doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus.*

Signé par : Jean-Paul ROCHE
Date : 10/07/2020
Qualité : CC PORTES DE
SOLOGNE-PDT

Elles sont convoquées par le Président, qui en est le président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent. Dans cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le Président est absent ou empêché.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

CREE les commissions thématiques communautaires permanentes suivantes, composées de 19 membres chacune, dont au moins 20 % de Conseillers Communautaires :

- Développement économique et touristique
- Finances
- Culture et Patrimoine
- Aménagement de l'espace
- Services à la Population
- Environnement

Le Président,
Jean-Paul ROCHE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES
PORTES DE SOLOGNE

Envoyé en préfecture le 10/07/2020

Reçu en préfecture le 10/07/2020

Affiché le

S L O G N E

ID : 045-200005932-20200707-2020_03_26-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2020-03-26

Séance du 7 juillet 2020

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 24

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-neuf, le 7 juillet 2020

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 1^{er} juillet 2020

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Anne REAU

Jouv-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Stéphane CHOUIN, M. Jean-Noël MOINE, Mme Anna MAZIER, M. Christophe BONNET, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Dominique THENAULT, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Gabrielle BREMOND

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Jean-Marie THEFFO

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX, M. Didier BRAULT

Ménestreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER

Sennely : M. Philippe de DREUZY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à Mme Constance de PÉLICHY, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT, Mme Katia BAILLY à M. Sébastien DIFRANCESCHO

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Désignation des membres de la commission communautaire permanente « Développement économique et touristique »

Il appartient au Conseil communautaire de désigner, par vote à bulletin secret (à moins qu'une seule liste ne soit déposée et/ou vote unanime contraire), les conseillers communautaires et municipaux qui siègeront aux différentes commissions communautaires créées. La composition doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus.

Il convient ainsi de désigner 19 membres, Conseillers Communautaires ou Municipaux des 7 communes, pour siéger à la Commission « Développement économique et touristique ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DESIGNE M. Rodolphe NASSIET, M. Denis COLLART, Mme Constance de PELICHY, M. Steve RENARD, M. Christophe BONNET, M. Jean-Noël MOINE, M. Dominique THENAULT, Mme Agnès LEBRUN, Mme Laurence TREMAU, M. Patrick PILON, M. Lionel DUPLAIX, M. Jean-Marc CADET, Mme Lucie LECOLLOEC, Mme Patricia GAUTHIER, M. Thierry ZION, M. Jean-Marie THEFFO, M. Dominique DRUPT, M. Patrick MARCHAND, M. Patrice ARBEL


Signé par : Jean-Paul ROCHE

Date : 10/07/2020

Le Président : CC PORTES DE
SOLOGNE-PDT
Jean-Paul ROCHE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES
PORTES DE SOLOGNE

Envoyé en préfecture le 10/07/2020
Reçu en préfecture le 10/07/2020
Affiché le 
ID : 045-200005932-20200707-2020_03_27-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2020-03-27

Séance du 7 juillet 2020

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 24

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-neuf, le 7 juillet 2020

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 1^{er} juillet 2020

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Anne REAU

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Stéphane CHOUIN, M. Jean-Noël MOINE, Mme Anna MAZIER, M. Christophe BONNET, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Dominique THENAULT, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Gabrielle BREMOND

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Jean-Marie THEFFO

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX, M. Didier BRAULT

Ménéstreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER

Sennely : M. Philippe de DREUZY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à Mme Constance de PÉLICHY, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT, Mme Katia BAILLY à M. Sébastien DIFRANCESCHO

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Désignation des membres de la commission communautaire permanente « Finances »

Il appartient au Conseil communautaire de désigner, par vote à bulletin secret (à moins qu'une seule liste ne soit déposée et/ou vote unanime contraire), les conseillers communautaires et municipaux qui siégeront aux différentes commissions communautaires créées. La composition doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus.

Il convient ainsi de désigner 19 membres, Conseillers Communautaires ou Municipaux des 7 communes, pour siéger à la Commission « Finances ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DESIGNE M. Gaël VERRIER, Mme Stéphanie BOPP, M. Steve RENARD, M. Christophe BONNET, Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Stéphane CHOUIN, Mme Agnès LEBRUN, M. Michel GODET, M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Laurence TREMEAU, M. Patrick PILON, M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice de RUYVER, M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE, Mme Anne GABORIT, Mme Anne KAKKO CHILOFF, M. Fabien AILLOT, M. Cyril AGOUTIN

Signé par : Jean-Paul ROCHE
Le Président, 10/07/2020
Jean-Paul ROCHE
Président CC PORTES DE
SOLOGNE-PDT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES
PORTES DE SOLOGNE

Envoyé en préfecture le 10/07/2020

Reçu en préfecture le 10/07/2020

Affiché le

SLO

ID : 045-200005932-20200707-2020_03_28-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2020-03-28

Séance du 7 juillet 2020

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 24

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-neuf, le 7 juillet 2020

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 1^{er} juillet 2020

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Anne REAU

Jouv-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Stéphane CHOUIN, M. Jean-Noël MOINE, Mme Anna MAZIER, M. Christophe BONNET, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Dominique THENAULT, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Gabrielle BREMOND

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Jean-Marie THEFFO

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX, M. Didier BRAULT

Ménéstreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER

Sennely : M. Philippe de DREUZY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à Mme Constance de PÉLICHY, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT, Mme Katia BAILLY à M. Sébastien DIFRANCESCHO

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Désignation des membres de la commission communautaire permanente « Culture et Patrimoine »

Il appartient au Conseil communautaire de désigner, par vote à bulletin secret (à moins qu'une seule liste ne soit déposée et/ou vote unanime contraire), les conseillers communautaires et municipaux qui siégeront aux différentes commissions communautaires créées. La composition doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus.

Il convient ainsi de désigner 19 membres, Conseillers Communautaires ou Municipaux des 7 communes, pour siéger à la Commission « Culture et Patrimoine ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DESIGNE Mme Gabrielle BREMOND, M. Jean-Noël MOINE, Mme Anna MAZIER, M. Emmanuel THELLIEZ, Mme Fabienne GAUDENZI, M. Patrick PINAULT, Mme Aline POUGET, M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Brigitte GARNIER, Mme Anne-Marie TURBAT, Mme Karine LE, M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice de RUYVER, Mme Patricia GAUTHIER, Mme Pascale SZCZERBAL, M. Dominique DRUPT, Mme Tatiana VALIOT, M. Patrick MARCHAND, M. Frédéric DELIGNY


Signé par : Jean-Paul ROCHE

Date : 10/07/2020

Le Président : CC PORTES DE
Jean-Paul ROCHE
SOLOGNE-PDT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES
PORTES DE SOLOGNE

Envoyé en préfecture le 10/07/2020
Reçu en préfecture le 10/07/2020
Affiché le 
ID : 045-200005932-20200707-2020_03_29-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2020-03-29

Séance du 7 juillet 2020

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 24

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-neuf, le 7 juillet 2020

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 1^{er} juillet 2020

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la

Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Anne REAU

Jouv-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Stéphane CHOUIN, M. Jean-Noël MOINE, Mme Anna MAZIER, M. Christophe BONNET, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Dominique THENAULT, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Gabrielle BREMOND

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Jean-Marie THEFFO

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX, M. Didier BRAULT

Ménestreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER

Sennely : M. Philippe de DREUZY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à Mme Constance de PÉLICHY, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT, Mme Katia BAILLY à M. Sébastien DIFRANCESCHO

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Désignation des membres de la commission communautaire permanente « Aménagement de l'espace »

Il appartient au Conseil communautaire de désigner, par vote à bulletin secret (à moins qu'une seule liste ne soit déposée et/ou vote unanime contraire), les conseillers communautaires et municipaux qui siégeront aux différentes commissions communautaires créées. La composition doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus.

Il convient ainsi de désigner 19 membres, Conseillers Communautaires ou Municipaux des 7 communes, pour siéger à la Commission « Aménagement de l'espace ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DESIGNE M. Filipe AFONSO, M. André RAIGNEAU, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Constance de Pélichy, M. Dominique THENAULT, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Nathalie MARCHAND, Mme Fabienne GAUDENZI, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Joachim SALVAN, M. Pascal ANDREAZZA, M. Denis TREMAULT, M. Fabrice WEBER, M. Gilles BILLIOT, Mme Catherine COLAS, Mme Claire MINIERE, Mme Anne KAKKO CHILOFF, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Patrick COUTAND


Signé par : Jean-Paul ROCHE

Date : 10/07/2020

Le Président : CC PORTES DE SOLOGNE-PDT
Jean-Paul ROCHE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES
PORTES DE SOLOGNE

Envoyé en préfecture le 10/07/2020
Reçu en préfecture le 10/07/2020
Affiché le 
ID : 045-200005932-20200707-2020_03_30-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2020-03-30

Séance du 7 juillet 2020

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 24

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-neuf, le 7 juillet 2020

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 1^{er} juillet 2020

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Anne REAU

Jouv-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Stéphane CHOUIN, M. Jean-Noël MOINE, Mme Anna MAZIER, M. Christophe BONNET, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Dominique THENAULT, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Gabrielle BREMOND

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Jean-Marie THEFFO

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX, M. Didier BRAULT

Ménestreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER

Sennely : M. Philippe de DREUZY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à Mme Constance de PÉLICHY, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT, Mme Katia BAILLY à M. Sébastien DIFRANCESCHO

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Désignation des membres de la commission communautaire permanente « Services à la Population »

Il appartient au Conseil communautaire de désigner, par vote à bulletin secret (à moins qu'une seule liste ne soit déposée et/ou vote unanime contraire), les conseillers communautaires et municipaux qui siègeront aux différentes commissions communautaires créées. La composition *doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus.*

Il convient ainsi de désigner 19 membres, Conseillers Communautaires ou Municipaux des 7 communes, pour siéger à la Commission « *Services à la Population* ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DESIGNE Mme Nathalie GERBEAU-LEDRU, Mme Sylviane MENIE CHEVRIER, Mme Manuela CHARTIER, Mme Stéphanie HARS, Mme Maryvonne PRUDHOMME, Mme Linda RAULT, M. Jacques CAPITAINE, M. Georges BLAVIEZ, Mme Stéphanie CHARRON, M. Jacques ROBERT, Mme Brigitte GARNIER, Mme Claire SAVOIE, Mme Marie-France PICHARD, Mme Nicole BERRUE, Mme Christine LALIERE, Mme Anne GABORIT, M. Jean-Marie THEFFO, Mme Muriel MARTIN, Mme Elisabeth COLLET

Signé par : Jean-Paul ROCHE
Date : 10/07/2020
Le Président
Jean-Paul ROCHE
Qualité : CC PORTES DE
SOLOGNE-PDT

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2020-03-31

Séance du 7 juillet 2020

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 24

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-neuf, le 7 juillet 2020

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 1^{er} juillet 2020

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Anne REAU

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Stéphane CHOUIN, M. Jean-Noël MOINE, Mme Anna MAZIER, M. Christophe BONNET, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Dominique THENAULT, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Gabrielle BREMOND

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Jean-Marie THEFFO

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX, M. Didier BRAULT

Ménestreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER

Sennely : M. Philippe de DREUZY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à Mme Constance de PÉLICHY, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT, Mme Katia BAILLY à M. Sébastien DIFRANCESCHO

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Désignation des membres de la commission communautaire permanente «Environnement »

Il appartient au Conseil communautaire de désigner, par vote à bulletin secret (à moins qu'une seule liste ne soit déposée et/ou vote unanime contraire), les conseillers communautaires et municipaux qui siégeront aux différentes commissions communautaires créées. La composition *doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus.*

Il convient ainsi de désigner 19 membres, Conseillers Communautaires ou Municipaux des 7 communes, pour siéger à la Commission « Environnement ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DESIGNE M. Marc VILLAR, M. Sébastien SIEMIENIEC, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Katia BAILLY, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Virginie GILLIOT, M. Emmanuel THELLIEZ, Mme Isabelle FIDALGO, Mme Amandine MESLAND, M. Didier BRAULT, M. Pascal ANDREAZZA, M. Mathieu MARCHAND, Mme Sabrina PELLERIN, Mme Nicole BERRUE, Mme Catherine COLAS, M. Bernard VAN HILLE, M. Marc VALLICIONI, M. Philippe de DREUZY, M. Francis GARRIDO

Signé par : Jean-Paul ROCHE
Le Préfet, 10/07/2020
Jean-Paul ROCHE
Président du Conseil Communautaire des PORTES DE SOLOGNE-PDT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES
PORTES DE SOLOGNE

Envoyé en préfecture le 10/07/2020
Reçu en préfecture le 10/07/2020
Affiché le **SLO**
ID : 045-200005932-20200707-2020_03_32-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2020-03-32

Séance du 7 juillet 2020

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 24

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-neuf, le 7 juillet 2020

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 1^{er} juillet 2020

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Anne REAU

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Stéphane CHOUIN, M. Jean-Noël MOINE, Mme Anna MAZIER, M. Christophe BONNET, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Dominique THENAULT, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Gabrielle BREMOND

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Jean-Marie THEFFO

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX, M. Didier BRAULT

Ménestreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER

Sennely : M. Philippe de DREUZY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à Mme Constance de PÉLICHY, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT, Mme Katia BAILLY à M. Sébastien DIFRANCESCHO

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Désignation des membres de la commission communautaire permanente « *Sports et Loisirs* »

Il appartient au Conseil communautaire de désigner, par vote à bulletin secret (à moins qu'une seule liste ne soit déposée et/ou vote unanime contraire), les conseillers communautaires et municipaux qui siégeront aux différentes commissions communautaires créées. La composition doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus.

Il convient ainsi de désigner 19 membres, Conseillers Communautaires ou Municipaux des 7 communes, pour siéger à la Commission « Sports et Loisirs ».


Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DESIGNE Mme Anne REAU, Mme Line LECRON, M. Stéphane CHOUIN, Mme Gabrielle BREMOND, M. Jean-Noël MOINE, M. Thierry DELHOMME, Mme Virginie OBRINGER-SALMON, M. Patrick PINAULT, Mme Stéphanie CHARRON, Mme Aline POUGET, Mme Brigitte GARNIER, M. David DESBROSSES, M. Jean-Luc IMBAULT, M. Pascal HERRERO, Mme Colette DELVINGT, M. Eric FOUGERET, Mme Florence FLEUREAU, M. Gilles FOUCAULT, M. Cyril AGOUTIN

Signé par : Jean-Paul ROCHE
Date : 10/07/2020
Le Président : CC PORTES DE
Jean-Paul ROCHE
SOLOGNE-PDT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES
PORTES DE SOLOGNE

Envoyé en préfecture le 10/07/2020
Reçu en préfecture le 10/07/2020
Affiché le 
ID : 045-200005932-20200707-2020_03_33-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2020-03-33

Séance du 7 juillet 2020

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 24

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-neuf, le 7 juillet 2020

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 1^{er} juillet 2020

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Anne REAU

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Stéphane CHOUTIN, M. Jean-Noël MOINE, Mme Anna MAZIER, M. Christophe BONNET, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Dominique THENAULT, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Gabrielle BREMOND

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Jean-Marie THEFFO

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX, M. Didier BRAULT

Ménestreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER

Sennely : M. Philippe de DREUZY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à Mme Constance de PÉLICHY, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT, Mme Katia BAILLY à M. Sébastien DIFRANCESCHO

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres à caractère permanent

La Commission d'appel d'offres (CAO) est une instance créée obligatoirement par le Conseil communautaire conformément aux dispositions des articles 1414-2 et 1411-5 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Elle comprend le Président ou son représentant, 5 membres titulaires et 5 suppléants. Ceux-ci sont élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste, au scrutin de liste (sans panachage avec titulaires et suppléants sur la même liste) à bulletin secret (sauf en cas de liste unique et/ou en cas d'accord unanime contraire).

En cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages et à même nombre de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats.

Le quorum est atteint lorsque plus de la moitié des membres ayant voix délibérative sont présents.

Si, après une première convocation, ce quorum n'est pas atteint, la commission est à nouveau convoquée. Elle se réunit alors valablement sans condition de quorum.

Lorsqu'ils y sont invités par le président de la commission, le comptable de la collectivité et un représentant du ministre chargé de la concurrence peuvent participer, avec voix consultative, à la réunion. Leurs observations sont consignées au procès-verbal.

Signé par : Jean-Paul ROCHE

Date : 10/07/2020

Qualité : CC PORTES DE
SOLOGNE-PDT

Peuvent participer à la commission, avec voix consultative, des personnalités ou un ou plusieurs agents de la collectivité territoriale ou de l'établissement public désignés par le président de la commission, en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la délégation de service public.

La CAO sera réunie pour les marchés publics passés selon une procédure formalisée dont la valeur estimée hors taxe prise individuellement est égale ou supérieure aux seuils européens qui figurent en annexe du code de la commande publique, le titulaire est choisi par une commission d'appel d'offres composée conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5.

Elle sera également réunie pour les marchés publics passés selon la passation des marchés à procédure adaptée, au-dessus de 90 000 € HT pour les marchés de fournitures & services et à 200 000 € HT pour les marchés de travaux.

Elle pourra également être convoquée sur proposition du Président en dessous de ces seuils et en fonction de l'objet du marché.

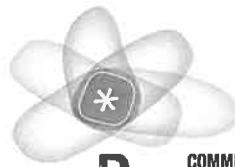
Les délibérations de la commission d'appel d'offres peuvent être organisées à distance dans les conditions de l'ordonnance n° 2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial. ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,


DESIGNE les membres de la commission d'appel d'offres au vote à bulletin secret

- 5 représentants titulaires : M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Anne GABORIT, M. Hervé NIEUVIARTS, M. Jean-Marc CADET, M. Jean-Jacques BOUQUIN
- 5 suppléants : M. André RAIGNEAU, M. Dominique THÉNAULT, M. Philippe de DREUZY, M. Denis TREMAULT, M. Gilles BILLIOT

Le Président,
Jean-Paul ROCHE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES
PORTES DE SOLOGNE

Envoyé en préfecture le 10/07/2020
Reçu en préfecture le 10/07/2020
Affiché le 
ID : 045-200005932-20200707-2020_03_34-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2020-03-34

Séance du 7 juillet 2020

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 24

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-neuf, le 7 juillet 2020

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 1^{er} juillet 2020

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la

Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Anne REAU

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Stéphane CHOUIN, M. Jean-Noël MOINE, Mme Anna MAZIER, M. Christophe BONNET, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Dominique THENAULT, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Gabrielle BREMOND

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Jean-Marie THEFFO

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX, M. Didier BRAULT

Ménestreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER

Sennely : M. Philippe de DREUZY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à Mme Constance de PÉLICHY, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT, Mme Katia BAILLY à M. Sébastien DIFRANCESCHO

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Modalités de désignation des membres de la C.L.E.C.T.

Aux termes de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts, il est créé entre la communauté de communes et ses communes membres une Commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges (CLECT).

Cette commission est composée de membres des Conseils municipaux des communes concernées ; chaque conseil municipal devant disposer d'au moins un représentant. La loi ne fixant aucune autre règle quant à la composition de la CLECT, il appartient au Conseil communautaire de la préciser.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

FIXE à 8 le nombre de membres de la CLECT : : 1 pour Ardon (M. ROCHE), 1 pour Jouy-le-Potier (M. BILLIOT), 1 pour Ligny-le-Ribault (Mme GABORIT), 1 pour Marcilly-en-Villette (M. NIEUVIARTS) , 1 pour Ménestreau-en-Villette (M. TREMAULT) , 1 pour Sennely (M. de DREUZY) ; 2 pour La Ferté Saint-Aubin (Mme de PELICHY, M. CHOUIN).

Le Président,

Jean-Paul ROCHE


Signé par : Jean-Paul ROCHE

Date : 10/07/2020

Qualité : CC PORTES DE
SOLOGNE-PDT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES
PORTES DE SOLOGNE

Envoyé en préfecture le 10/07/2020
Reçu en préfecture le 10/07/2020
Affiché le 
ID : 045-200005932-20200707-2020_03_35-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2020-03-35

Séance du 7 juillet 2020

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 24

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-neuf, le 7 juillet 2020

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 1^{er} juillet 2020

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Anne REAU

Jouv-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Stéphane CHOUIN, M. Jean-Noël MOINE, Mme Anna MAZIER, M. Christophe BONNET, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Dominique THENAULT, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Gabrielle BREMOND

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Jean-Marie THEFFO

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX, M. Didier BRAULT

Ménéstreaux-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER

Sennely : M. Philippe de DREUZY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à Mme Constance de PÉLICHY, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT, Mme Katia BAILLY à M. Sébastien DIFRANCESCHO

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Désignation des représentants auprès du conseil d'administration du Collège du Pré des Rois

Conformément aux statuts du Collège, il est prévu la désignation de représentants de la Communauté de communes.

La désignation des représentants se fait au scrutin secret. Toutefois, le Conseil communautaire peut décider, par un vote à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.

Il convient ainsi de désigner les représentants auprès du collège du Pré des Rois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,


DESIGNE 1 représentant : M. Gilles BILLIOT

Le Président,
Jean-Paul ROCHE

Signé par : Jean-Paul ROCHE
Date : 10/07/2020
Qualité : CC PORTES DE
SOLOGNE-PDT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES
PORTES DE SOLOGNE

Envoyé en préfecture le 10/07/2020
Reçu en préfecture le 10/07/2020
Affiché le 
ID : 045-200005932-20200707-2020_03_36-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2020-03-36

Séance du 7 juillet 2020

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 24

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-neuf, le 7 juillet 2020

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 1^{er} juillet 2020

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Anne REAU

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Stéphane CHOUIN, M. Jean-Noël MOINE, Mme Anna MAZIER, M. Christophe BONNET, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Dominique THENAULT, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Gabrielle BREMOND

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Jean-Marie THEFFO

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX, M. Didier BRAULT

Ménéstreaux-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER

Sennely : M. Philippe de DREUZY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à Mme Constance de PÉLICHY, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT, Mme Katia BAILLY à M. Sébastien DIFRANCESCHO

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Désignation des représentants auprès de la commission de suivi de site TDA-CSS

La Commission de suivi de site (CSS - anciennement dénommée CLIC) pour l'établissement TDA, vise à constituer un cadre d'échange, à suivre l'activité des établissements concernés et à promouvoir l'information du public. Elle réunit au sein de 5 collèges, les représentants des administrations de l'Etat, des collectivités territoriales, des riverains, des exploitants et des salariés de l'établissement TDA. Le mandat des membres est de 5 ans.

L'arrêté préfectoral du 21 mai 2008, prévoit la désignation d'un représentant de la Communauté de communes.

La désignation des représentants se fait au scrutin secret. Toutefois, le Conseil communautaire peut décider, par un vote à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.

Il convient ainsi de désigner les représentants auprès de la Commission de suivi de site pour l'établissement TDA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DESIGNE 1 représentant : Mme Constance de PELICHY

Signé par : Jean-Paul ROCHE
Date : 10/07/2020
Le Président : CC PORTES DE
SOLOGNE-PDT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES
PORTES DE SOLOGNE

Envoyé en préfecture le 10/07/2020

Reçu en préfecture le 10/07/2020

Affiché le

SLO

ID : 045-200005932-20200707-2020_03_37-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2020-03-37

Séance du 7 juillet 2020

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 24

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-neuf, le 7 juillet 2020

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 1^{er} juillet 2020

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Anne REAU

Jouv-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Stéphane CHOUIN, M. Jean-Noël MOINE, Mme Anna MAZIER, M. Christophe BONNET, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Dominique THENAULT, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Gabrielle BREMOND

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Jean-Marie THEFFO

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX, M. Didier BRAULT

Ménéstreaux-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER

Sennely : M. Philippe de DREUZY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à Mme Constance de PÉLICHY, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT, Mme Katia BAILLY à M. Sébastien DIFRANCESCHO

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Désignation des représentants auprès de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire (CCTVL), commission « collecte et déchets »

Conformément aux statuts de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire (CCTVL), commission « collecte et déchets », il est prévu la désignation de représentants de la Communauté de communes.

La désignation des représentants se fait au scrutin secret. Toutefois, le Conseil communautaire peut décider, par un vote à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.

Il convient ainsi de désigner les représentants auprès de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire (CCTVL), commission « collecte et déchets ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DESIGNE :


1 représentant titulaire : M. Jean-Marie THEFFO

1 suppléant : M. André RAIGNEAU

Le Président
Jean-Paul ROCHE
Date : 10/07/2020
Signé par : Jean-Paul ROCHE
Qualité : CC PORTES DE
SOLOGNE-PDT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES
PORTES DE SOLOGNE

Envoyé en préfecture le 10/07/2020
Reçu en préfecture le 10/07/2020
Affiché le 
ID : 046-200005932-20200707-2020_03_38-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2020-03-38

Séance du 7 juillet 2020

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 24

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-neuf, le 7 juillet 2020

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 1^{er} juillet 2020

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Anne REAU

Jouv-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Stéphane CHOUIN, M. Jean-Noël MOINE, Mme Anna MAZIER, M. Christophe BONNET, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Dominique THENAULT, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Gabrielle BREMOND

Lignv-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Jean-Marie THEFFO

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX, M. Didier BRAULT

Ménestreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER

Sennely : M. Philippe de DREUZY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à Mme Constance de PÉLICHY, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT, Mme Katia BAILLY à M. Sébastien DIFRANCESCHO

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Désignation des représentants auprès du Centre d'Initiatives Locales de Sologne (CILS)

Le Centre d'Initiatives Locales de Sologne (CILS), est une association loi 1901, créée en 1995, qui a pour mission l'accueil, l'écoute, l'accompagnement et l'insertion de tout public, sans restriction d'âge, dans le domaine de l'emploi.

Conformément aux statuts du CILS, il est prévu que les Maires des 7 communes membres de la Communauté de communes sont membres de droit du Conseil d'administration du CILS.

Il convient ainsi de prendre acte de la représentation de la Communauté auprès du CILS par les 7 Maires des communes membres de la Communauté de communes.

Il convient ainsi de désigner les représentants auprès du CILS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DESIGNE 7 représentants titulaires : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Anne GABORIT, Mme Constance de PELICHY, M. Philippe de DREUZY, M. Denis TREMAULT, M. Hervé NIEUVIARTS, M. Gilles BILLIOT

Signé par : Jean-Paul ROCHE
Le Président,
Jean-Paul ROCHE
QUALITE PORTES DE
SOLOGNE-PDT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES
PORTES DE SOLOGNE

Envoyé en préfecture le 10/07/2020
Reçu en préfecture le 10/07/2020
Affiché le **SLO**
ID : 045-200005932-20200707-2020_03_39-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2020-03-39

Séance du 7 juillet 2020

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 24

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-neuf, le 7 juillet 2020

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 1^{er} juillet 2020

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Anne REAU

Jouv-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Stéphane CHOUIN, M. Jean-Noël MOINE, Mme Anna MAZIER, M. Christophe BONNET, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Dominique THENAULT, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Gabrielle BREMOND

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Jean-Marie THEFFO

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX, M. Didier BRAULT

Ménestreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER

Sennely : M. Philippe de DREUZY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à Mme Constance de PÉLICHY, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT, Mme Katia BAILLY à M. Sébastien DIFRANCESCHO

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Désignation des représentants auprès du GIP APPROLYS CENTR'ACHATS

Conformément aux statuts du GIP APPROLYS CENTR'ACHATS, il est prévu la désignation de représentants de la Communauté de communes.

La désignation des représentants se fait au scrutin secret. Toutefois, le Conseil communautaire peut décider, par un vote à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.

Il convient ainsi de désigner les représentants auprès du GIP APPROLYS CENTR'ACHATS.

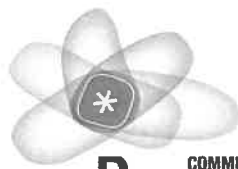
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DESIGNE :


1 représentant titulaire : M. Hervé NIEUVIARTS

1 suppléant : M. Michel GAUDE

Le Président
Jean-Paul ROCHE
Date : 10/07/2020
Signé par : Jean-Paul ROCHE
Qualité : CC PORTES DE
SOLOGNE-PDT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES
PORTES DE SOLOGNE

Envoyé en préfecture le 10/07/2020
Reçu en préfecture le 10/07/2020
Affiché le 
ID : 045-200005932-20200707-2020_03_40-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2020-03-40

Séance du 7 juillet 2020

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 24

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-neuf, le 7 juillet 2020

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 1^{er} juillet 2020

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Anne REAU

Jouv-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Stéphane CHOUIN, M. Jean-Noël MOINE, Mme Anna MAZIER, M. Christophe BONNET, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Dominique THENAULT, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Gabrielle BREMOND

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Jean-Marie THEFFO

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX, M. Didier BRAULT

Ménestreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER

Sennely : M. Philippe de DREUZY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à Mme Constance de PÉLICHY, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT, Mme Katia BAILLY à M. Sébastien DIFRANCESCHO

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : **Désignation des représentants auprès du GIP&ORLEANS ECO – Assemblée générale et spéciale du groupement**

Conformément aux statuts du GIP&ORLEANS ECO, il est prévu la désignation de représentants de la Communauté de communes.

La désignation des représentants se fait au scrutin secret. Toutefois, le Conseil communautaire peut décider, par un vote à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.

Il convient ainsi de désigner les représentants auprès du GIP&ORLEANS ECO.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DESIGNE :


1 représentant titulaire : . Mme Constance de PELICHY

1 suppléant : M. Jean-Paul ROCHE

Signé par : Jean-Paul ROCHE
Date : 10/07/2020
Le Président : CC PORTES DE SOLOGNE-PDT
Jean-Paul ROCHE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES
PORTES DE SOLOGNE

Envoyé en préfecture le 10/07/2020
Reçu en préfecture le 10/07/2020
Affiché le 
ID : 045-200005932-20200707-2020_03_41-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2020-03-41

Séance du 7 juillet 2020

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 24

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-neuf, le 7 juillet 2020

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 1^{er} juillet 2020

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Anne REAU

Jouv-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Stéphane CHOUIN, M. Jean-Noël MOINE, Mme Anna MAZIER, M. Christophe BONNET, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Dominique THENAULT, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Gabrielle BREMOND

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Jean-Marie THEFFO

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX, M. Didier BRAULT

Ménestreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER

Sennely : M. Philippe de DREUZY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à Mme Constance de PÉLICHY, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT, Mme Katia BAILLY à M. Sébastien DIFRANCESCHO

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Désignation des représentants auprès de l'Agence Loiret Numérique

Conformément aux statuts de l'Agence Loiret Numérique, il est prévu la désignation de représentants de la Communauté de communes.

La désignation des représentants se fait au scrutin secret. Toutefois, le Conseil communautaire peut décider, par un vote à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.

Il convient ainsi de désigner les représentants auprès de l'Agence Loiret Numérique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DESIGNE :


1 représentant titulaire : M. Gilles BILLIOT

1 suppléant : M. Hervé NIEUVIARTS

Le Président
Jean-Paul ROCHE
Signé par : Jean-Paul ROCHE
Date : 07/07/2020
Qualité : CC PORTES DE
SOLOGNE-PDT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES
PORTES DE SOLOGNE

Envoyé en préfecture le 10/07/2020
Reçu en préfecture le 10/07/2020
Affiché le 
ID : 045-200005932-20200707-2020_03_42-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2020-03-42

Séance du 7 juillet 2020

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 24

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-neuf, le 7 juillet 2020

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 1^{er} juillet 2020

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Anne REAU

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Stéphane CHOUTIN, M. Jean-Noël MOINE, Mme Anna MAZIER, M. Christophe BONNET, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Dominique THENAULT, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Gabrielle BREMOND

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Jean-Marie THEFFO

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX, M. Didier BRAULT

Ménestreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER

Sennely : M. Philippe de DREUZY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à Mme Constance de PÉLICHY, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT, Mme Katia BAILLY à M. Sébastien DIFRANCESCHO

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Désignation des représentants auprès de l'EPFLI

Conformément aux statuts de l'EPFLI, il est prévu la désignation de représentants de la Communauté de communes.

La désignation des représentants se fait au scrutin secret. Toutefois, le Conseil communautaire peut décider, par un vote à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.

Il convient ainsi de désigner les représentants auprès de l'EPFLI.

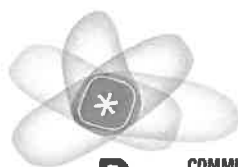
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DESIGNE


1 représentant titulaire : M. Hervé NIEUVIARTS

1 suppléant : M. Christophe BONNET

Le Président
Jean-Paul ROCHE
Signé par : Jean-Paul ROCHE
Date : 07/07/2020
Qualité : CC PORTES DE
SOLOGNE-PDT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES
PORTES DE SOLOGNE

Envoyé en préfecture le 10/07/2020
Reçu en préfecture le 10/07/2020
Affiché le 
ID : 045-200005932-20200707-2020_03_43-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2020-03-43

Séance du 7 juillet 2020

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 24

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-neuf, le 7 juillet 2020

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 1^{er} juillet 2020

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Anne REAU

Jouv-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Stéphane CHOUIN, M. Jean-Noël MOINE, Mme Anna MAZIER, M. Christophe BONNET, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Dominique THENAULT, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Gabrielle BREMOND

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Jean-Marie THEFFO

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX, M. Didier BRAULT

Ménestreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER

Sennely : M. Philippe de DREUZY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à Mme Constance de PÉLICHY, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT, Mme Katia BAILLY à M. Sébastien DIFRANCESCHO

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Désignation des représentants auprès de la CLAVAP (Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, le Code de l'Urbanisme et le Code du Patrimoine,

Vu la loi portant engagement national pour l'environnement (ENE),

Vu la loi ALUR n° 2014-366 du 24 mars 2014,

Vu le PLU de La Ferté Saint-Aubin approuvé le 1er octobre 2009, mis à jour le 18 août 2010, le 13 septembre 2010 et le 30 mars 2011,

Vu la ZPPAUP de La Ferté Saint-Aubin,

Vu la délibération n° 15-27 en date du 20 février 2015 portant Mise à l'étude d'une Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP), définition des modalités de concertation et constitution de la commission locale de l'AVAP,

Par délibération du 20 février 2015, le Conseil municipal de La Ferté Saint-Aubin a constitué son instance consultative « la commission locale de l'AVAP ». Cette commission est destinée à suivre l'étude de l'AVAP puis ses évolutions et à apporter une contribution à l'instruction des demandes d'autorisation du droit des sols.

Elle est composée d'un maximum de 15 membres dont :

- 5 à 8 membres représentants des collectivités,
- 3 représentants d'administration (Préfet de département, DRA, Qualité ACC, PORTES DE SOLOGNE-PDT)
- 4 personnes qualifiées dont 2 au titre du patrimoine culturel local et 2 au titre des intérêts économiques locaux (membres d'associations, organismes consulaires...)

Signé par : Jean-Paul ROCHE

Date : 10/07/2020

Qualité ACC, PORTES DE SOLOGNE-PDT

Envoyé en préfecture le 10/07/2020

Reçu en préfecture le 10/07/2020

Affiché le

SLO

ID : 045-200005932-20200707-2020_03_43-DE

Afin de prendre en compte les changements intervenus depuis 2015, des modifications sont envisagées. Du fait de la prise de compétences PLU par la CCPS au 1er janvier 2018, il est proposé d'intégrer par M. Jean-Paul ROCHE, Président de la CCPS, comme représentant des collectivités. Il remplacera un conseiller municipal fertésien à cette instance.


Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DESIGNE 1 représentant pour siéger à la CLAVAP de La Ferté Saint-Aubin : M. Jean-Paul ROCHE.

Le Président,
Jean-Paul ROCHE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES
PORTES DE SOLOGNE

Envoyé en préfecture le 10/07/2020
Reçu en préfecture le 10/07/2020
Affiché le 
ID : 045-200005932-20200707-2020_03_44-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2020-03-44

Séance du 7 juillet 2020

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 24

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-neuf, le 7 juillet 2020

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 1^{er} juillet 2020

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Anne REAU

Jouv-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Stéphane CHOUIN, M. Jean-Noël MOINE, Mme Anna MAZIER, M. Christophe BONNET, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Dominique THENAULT, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Gabrielle BREMOND

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Jean-Marie THEFFO

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX, M. Didier BRAULT

Ménéstreaux-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER

Sennely : M. Philippe de DREUZY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à Mme Constance de PÉLICHY, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT, Mme Katia BAILLY à M. Sébastien DIFRANCESCHO

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Désignation des représentants auprès de TOPOS Agence de l'Urbanisme

Conformément aux statuts de TOPOS Agence de l'Urbanisme, il est prévu la désignation de représentants de la Communauté de communes.

La désignation des représentants se fait au scrutin secret. Toutefois, le Conseil communautaire peut décider, par un vote à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.

Il convient ainsi de désigner les représentants auprès TOPOS Agence de l'Urbanisme

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DESIGNE 1 représentant : M. Jean-Paul ROCHE

Le Président,
Jean-Paul ROCHE

Signé par : Jean-Paul ROCHE
Date : 10/07/2020
Qualité : CC PORTES DE
SOLOGNE-PDT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES
PORTES DE SOLOGNE

Envoyé en préfecture le 10/07/2020

Reçu en préfecture le 10/07/2020

Affiché le

SLOG

ID : 045-200005932-20200707-2020_03_45-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2020-03-45

Séance du 7 juillet 2020

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 24

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-neuf, le 7 juillet 2020

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 1^{er} juillet 2020

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Anne REAU

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Stéphane CHOUIN, M. Jean-Noël MOINE, Mme Anna MAZIER, M. Christophe BONNET, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Dominique THENAULT, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Gabrielle BREMOND

Lignv-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Jean-Marie THEFFO

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX, M. Didier BRAULT

Ménéstreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER

Sennely : M. Philippe de DREUZY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à Mme Constance de PÉLICHY, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT, Mme Katia BAILLY à M. Sébastien DIFRANCESCHO

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Désignation des représentants auprès du CNAS

Conformément aux statuts du CNAS, il est prévu la désignation de représentants de la Communauté de communes.

La désignation des représentants se fait au scrutin secret. Toutefois, le Conseil communautaire peut décider, par un vote à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.

Il convient ainsi de désigner les représentants auprès du CNAS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DESIGNE 1 représentant : M. Hervé NIEUVIARTS

Le Président,
Jean-Paul ROCHE

Signé par : Jean-Paul ROCHE
Date : 10/07/2020
Qualité : CC PORTES DE
SOLOGNE-PDT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES
PORTES DE SOLOGNE

Envoyé en préfecture le 10/07/2020
Reçu en préfecture le 10/07/2020
Affiché le **SLO**
ID : 045-200005932-20200707-2020_03_46-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2020-03-46

Séance du 7 juillet 2020

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 24

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-neuf, le 7 juillet 2020

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 1^{er} juillet 2020

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Anne REAU

Jouv-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Stéphane CHOUIN, M. Jean-Noël MOINE, Mme Anna MAZIER, M. Christophe BONNET, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Dominique THENAULT, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Gabrielle BREMOND

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Jean-Marie THEFFO

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX, M. Didier BRAULT

Ménestreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER

Sennely : M. Philippe de DREUZY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à Mme Constance de PÉLICHY, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT, Mme Katia BAILLY à M. Sébastien DIFRANCESCHO

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Désignation des représentants auprès de l'Amicale du Personnel

Conformément aux statuts de l'Amicale du Personnel, il est prévu la désignation de représentants de la Communauté de communes.

La désignation des représentants se fait au scrutin secret. Toutefois, le Conseil communautaire peut décider, par un vote à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.

Il convient ainsi de désigner les représentants auprès de l'Amicale du Personnel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DESIGNE :

1 représentant titulaire M. Jean-Paul ROCHE

1 suppléant : M. Hervé NIEUVIARTS

Le Président,


Jean-Paul ROCHE

Date : 10/07/2020

Qualité : CC PORTES DE
SOLOGNE-PDT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES
PORTES DE SOLOGNE

Envoyé en préfecture le 10/07/2020
Reçu en préfecture le 10/07/2020
Affiché le 
ID : 045-200005932-20200707-2020_03_47-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2020-03-47

Séance du 7 juillet 2020

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 24

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-neuf, le 7 juillet 2020

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 1^{er} juillet 2020

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Anne REAU

Jouv-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Stéphane CHOUIN, M. Jean-Noël MOINE, Mme Anna MAZIER, M. Christophe BONNET, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Dominique THENAULT, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Gabrielle BREMOND

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Jean-Marie THEFFO

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX, M. Didier BRAULT

Ménestreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER

Sennely : M. Philippe de DREUZY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à Mme Constance de PÉLICHY, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT, Mme Katia BAILLY à M. Sébastien DIFRANCESCHO

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Désignation des représentants auprès du Syndicat du Collège Jean Rostand à Lamotte Beuvron

Conformément aux statuts du Syndicat du collège Jean Rostand à Lamotte Beuvron, il est prévu la désignation de représentants de la Communauté de communes.

La désignation des représentants se fait au scrutin secret. Toutefois, le Conseil communautaire peut décider, par un vote à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.

Il convient ainsi de désigner les représentants auprès du Syndicat du collège Jean Rostand à Lamotte Beuvron.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DESIGNE :

2 représentants titulaires : Mme Muriel MARTIN, Mme Martine ORLAND

1 suppléant : Mme Elisabeth COLLET

Le Président,
Jean-Paul ROCHE
Signé par : Jean-Paul ROCHE
Date : 10/07/2020
Qualité : CC PORTES DE
SOLOGNE-PDT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES
PORTES DE SOLOGNE

Envoyé en préfecture le 10/07/2020
Reçu en préfecture le 10/07/2020
Affiché le **SLO**
ID : 045-200005932-20200707-2020_03_48-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2020-03-48

Séance du 7 juillet 2020

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 24

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-neuf, le 7 juillet 2020

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 1^{er} juillet 2020

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Anne REAU

Jouv-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Stéphane CHOUIN, M. Jean-Noël MOINE, Mme Anna MAZIER, M. Christophe BONNET, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Dominique THENAULT, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Gabrielle BREMOND

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Jean-Marie THEFFO

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX, M. Didier BRAULT

Ménéstreaux-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER

Sennely : M. Philippe de DREUZY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à Mme Constance de PÉLICHY, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT, Mme Katia BAILLY à M. Sébastien DIFRANCESCHO

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Désignation des représentants auprès du SMICTOM de Sologne

Conformément aux statuts du SMICTOM de Sologne, il est prévu la désignation de représentants de la Communauté de communes.

La désignation des représentants se fait au scrutin secret. Toutefois, le Conseil communautaire peut décider, par un vote à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.

Il convient ainsi de désigner les représentants auprès du SMICTOM de Sologne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DESIGNE :

- 4 représentants titulaires : Mme Katia BAILLY, M. Didier BRAULT, M. Mathieu MARCHAND, M. Francis GARRIDO

- 4 suppléants : M. Jean-Frédéric OUVRY, M. Hervé NIEUVIARTS, M. Fabrice WEBER, M. Jean-Jacques BOUQUIN

Signé par : Jean-Paul ROCHE

Date : 10/07/2020

Qualité : CC PORTES DE

Le Président
SOLOGNE-PDT
Jean-Paul ROCHE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES
PORTES DE SOLOGNE

Envoyé en préfecture le 10/07/2020

Reçu en préfecture le 10/07/2020

Affiché le

SLO

ID : 045-200005932-20200707-2020_03_49-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2020-03-49

Séance du 7 juillet 2020

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 24

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-neuf, le 7 juillet 2020

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 1^{er} juillet 2020

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Anne REAU

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Stéphane CHOUTIN, M. Jean-Noël MOINE, Mme Anna MAZIER, M. Christophe BONNET, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Dominique THENAULT, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Gabrielle BREMOND

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Jean-Marie THEFFO

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX, M. Didier BRAULT

Ménestreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER

Sennely : M. Philippe de DREUZY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à Mme Constance de PÉLICHY, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT, Mme Katia BAILLY à M. Sébastien DIFRANCESCHO

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Désignation des représentants auprès de l'Office de Tourisme des Portes de Sologne

Conformément aux statuts de l'Office de Tourisme des Portes de Sologne, il est prévu la désignation de représentants de la Communauté de communes.

La désignation des représentants se fait au scrutin secret. Toutefois, le Conseil communautaire peut décider, par un vote à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.

Il convient ainsi de désigner les représentants auprès de l'Office de Tourisme des Portes de Sologne

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DESIGNE 8 représentants titulaires : Mme Anne REAU, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Anna MAZIER, Mme Aline POUGET, Mme Lucie LECOLLOEC, Mme Patricia GAUTHIER, M. Nicolas BERTRAND, M. Patrick MARCHAND

Le Président
Jean-Paul ROCHE
Date : 10/07/2020
Signé par : Jean-Paul ROCHE
Qualité : CC PORTES DE
SOLOGNE-PDT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES
PORTES DE SOLOGNE

Envoyé en préfecture le 10/07/2020

Reçu en préfecture le 10/07/2020

Affiché le

SLOGNE

ID : 045-200005932-20200707-2020_03_50-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2020-03-50

Séance du 7 juillet 2020

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 24

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-neuf, le 7 juillet 2020

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 1^{er} juillet 2020

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Anne REAU

Jouv-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Stéphane CHOUIN, M. Jean-Noël MOINE, Mme Anna MAZIER, M. Christophe BONNET, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Dominique THENAULT, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Gabrielle BREMOND

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Jean-Marie THEFFO

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX, M. Didier BRAULT

Ménéstreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER

Sennely : M. Philippe de DREUZY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à Mme Constance de PÉLICHY, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT, Mme Katia BAILLY à M. Sébastien DIFRANCESCHO

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Désignation des représentants auprès de l'association Halte Garderie parentale « Les P'tits Loups »

Conformément aux statuts de l'association de la Halte-Garderie « Les P'tits Loups », il est prévu la désignation de représentants de la Communauté de communes.

La désignation des représentants se fait au scrutin secret. Toutefois, le Conseil communautaire peut décider, par un vote à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.

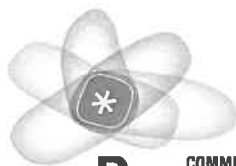
Il convient ainsi de désigner les représentants auprès de l'association de la Halte-Garderie « Les P'tits Loups.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,


DESIGNE 1 représentant : Mme Nathalie MARCHAND

Le Président,
Jean-Paul ROCHE

Signé par : Jean-Paul ROCHE
Date : 10/07/2020
Qualité : CC PORTES DE
SOLOGNE-PDT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES
PORTES DE SOLOGNE

Envoyé en préfecture le 10/07/2020
Reçu en préfecture le 10/07/2020
Affiché le 
ID : 045-200005932-20200707-2020_03_51-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2020-03-51

Séance du 7 juillet 2020

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 24

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-neuf, le 7 juillet 2020

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 1^{er} juillet 2020

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Anne REAU

Jouv-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Stéphane CHOUIIN, M. Jean-Noël MOINE, Mme Anna MAZIER, M. Christophe BONNET, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Dominique THENAULT, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Gabrielle BREMOND

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Jean-Marie THEFFO

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX, M. Didier BRAULT

Ménestreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER

Sennely : M. Philippe de DREUZY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à Mme Constance de PÉLICHY, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT, Mme Katia BAILLY à M. Sébastien DIFRANCESCHO

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Désignation des représentants auprès du GIP RECIA plate-forme régionale d'e-administration

Conformément aux statuts du GIP RECIA plate-forme régionale d'e-administration, il est prévu la désignation de représentants de la Communauté de communes.

La désignation des représentants se fait au scrutin secret. Toutefois, le Conseil communautaire peut décider, par un vote à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.

Il convient ainsi de désigner les représentants auprès du GIP RECIA plate-forme régionale d'e-administration.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DESIGNE :

1 représentant titulaire : Jean-Marie THEFFO

1 suppléant : Fabrice WEBER

Signé par : Jean-Paul ROCHE
Date : 10/07/2020
Le Président : CC PORTES DE
Jean-Paul ROCHE - PDT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES
PORTES DE SOLOGNE

Envoyé en préfecture le 10/07/2020

Reçu en préfecture le 10/07/2020

Affiché le

SLO

ID : 045-200005932-20200707-2020_03_52-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2020-03-52

Séance du 7 juillet 2020

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 24

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-neuf, le 7 juillet 2020

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 1^{er} juillet 2020

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Anne REAU

Jouv-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Stéphane CHOUIN, M. Jean-Noël MOINE, Mme Anna MAZIER, M. Christophe BONNET, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Dominique THENAULT, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Gabrielle BREMOND

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Jean-Marie THEFFO

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX, M. Didier BRAULT

Ménestreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER

Sennely : M. Philippe de DREUZY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à Mme Constance de PÉLICHY, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT, Mme Katia BAILLY à M. Sébastien DIFRANCESCHO

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Désignation des représentants auprès de l'AHSAP

Conformément aux statuts de l'AHSAP, il est prévu la désignation de représentants de la Communauté de communes.

La désignation des représentants se fait au scrutin secret. Toutefois, le Conseil communautaire peut décider, par un vote à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.

Il convient ainsi de désigner les représentants auprès de l'AHSAP.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DESIGNE Mme Sylviane CHEVRIER, Nicole BERRUE, Mme Patricia SOULIER, Mme Carole LANDRY, Mme Claire SAVOIE, Mme Martine ORLAND, Mme Maryvonne PRUDHOMME.

Le Président,

Jean-Paul ROCHE

Signé par : Jean-Paul ROCHE

Date : 10/07/2020

Qualité : CC PORTES DE
SOLOGNE-PDT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES
PORTES DE SOLOGNE

Envoyé en préfecture le 10/07/2020
Reçu en préfecture le 10/07/2020
Affiché le **SLO**
ID : 045-200005932-20200707-2020_03_53-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2020-03-53

Séance du 7 juillet 2020

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 24

Votants : 27

L' An Deux Mille dix-neuf, le 7 juillet 2020

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 1^{er} juillet 2020

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Anne REAU

Jouv-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Stéphane CHOUIN, M. Jean-Noël MOINE, Mme Anna MAZIER, M. Christophe BONNET, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Dominique THENAULT, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Gabrielle BREMOND

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Jean-Marie THEFFO

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX, M. Didier BRAULT

Ménestreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER

Sennely : M. Philippe de DREUZY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à Mme Constance de PÉLICHY, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT, Mme Katia BAILLY à M. Sébastien DIFRANCESCHO

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Désignation des représentants auprès de l'ASAD

Conformément aux statuts de l'ASAD, il est prévu la désignation de représentants de la Communauté de communes.

La désignation des représentants se fait au scrutin secret. Toutefois, le Conseil communautaire peut décider, par un vote à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.

Il convient ainsi de désigner les représentants auprès de l'ASAD.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DESIGNE Mme Sylviane CHEVRIER, Mme Nicole BERRUE, Mme Patricia SOULIER, Mme Carole LANDRY, Mme Claire SAVOIE, Mme Muriel MARTIN, Mme Maryvonne PRUDHOMME

Le Président,

Jean-Paul ROCHE


Signé par : Jean-Paul ROCHE

Date : 10/07/2020

Qualité : CC PORTES DE
SOLOGNE-PDT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES
PORTES DE SOLOGNE

Envoyé en préfecture le 10/07/2020
Reçu en préfecture le 10/07/2020
Affiché le 
ID : 045-200005932-20200707-2020_03_54-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2020-03-54

Séance du 7 juillet 2020

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 24

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-neuf, le 7 juillet 2020

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 1^{er} juillet 2020

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Anne REAU

Jouv-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Stéphane CHOUIN, M. Jean-Noël MOINE, Mme Anna MAZIER, M. Christophe BONNET, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Dominique THENAULT, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Gabrielle BREMOND

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Jean-Marie THEFFO

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX, M. Didier BRAULT

Ménéstreaux-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER

Sennely : M. Philippe de DREUZY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à Mme Constance de PÉLICHY, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT, Mme Katia BAILLY à M. Sébastien DIFRANCESCHO

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Désignation des représentants auprès du Syndicat d'entretien du Bassin du Beuvron (SEBB)

Conformément aux statuts du SEBB, il est prévu la désignation de représentants de la Communauté de communes.

La désignation des représentants se fait au scrutin secret. Toutefois, le Conseil communautaire peut décider, par un vote à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.

Il convient ainsi de désigner les représentants auprès du SEBB.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DESIGNE :


5 représentants titulaires : Mme Katia BAILLY, M. Didier BRAULT, M. Mathieu MARCHAND, M. Bernard VAN HILLE, M. Philippe de DREUZY

5 suppléants : M. Jean-Frédéric OUVRY, M. Jacques ROBERT, M. Jean-Marc CADET, M. Michel GAUDE ,
M. Jean-Jacques BOUQUIN

Signé par : Jean-Paul ROCHE
Date : 10/07/2020
Le Président,
Jean-Paul ROCHE
Qualité : CC PORTES DE
SOLOGNE-PDT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES
PORTES DE SOLOGNE

Envoyé en préfecture le 10/07/2020
Reçu en préfecture le 10/07/2020
Affiché le 
ID : 045-200005932-20200707-2020_03_55-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2020-03-55

Séance du 7 juillet 2020

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 24

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-neuf, le 7 juillet 2020

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 1^{er} juillet 2020

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Anne REAU

Jouv-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Stéphane CHOUIN, M. Jean-Noël MOINE, Mme Anna MAZIER, M. Christophe BONNET, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Dominique THENAULT, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Gabrielle BREMOND

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Jean-Marie THEFFO

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX, M. Didier BRAULT

Ménestreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER

Sennely : M. Philippe de DREUZY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à Mme Constance de PÉLICHY, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT, Mme Katia BAILLY à M. Sébastien DIFRANCESCHO

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Désignation des représentants auprès du Syndicat Mixte d'Etudes, de Travaux et d'Aménagement du Bassin de l'Ardoux (S.M.E.T.A.B.A)

Conformément aux statuts du S.M.E.T.A.B.A, il est prévu la désignation de représentants de la Communauté de communes.

La désignation des représentants se fait au scrutin secret. Toutefois, le Conseil communautaire peut décider, par un vote à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.

Il convient ainsi de désigner les représentants auprès du S.M.E.T.A.B.A .

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DESIGNE :

4 représentants titulaires : Mme Anne REAU, M. Michel GAUDÉ, M. Pascal HERRERO, M. Marc VILLAR

4 suppléants : M. Rodolphe NASSIET, M. Jean-Paul ROCHE, Thierry ZION, M. Jean-François ROBINET

Signé par : Jean-Paul ROCHE
Date : 10/07/2020
Le Président : CC PORTES DE
SOLOGNE-PDT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES
PORTES DE SOLOGNE

Envoyé en préfecture le 10/07/2020
Reçu en préfecture le 10/07/2020
Affiché le **SLO**
ID : 045-200005932-20200707-2020_03_56-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2020-03-56

Séance du 7 juillet 2020

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 24

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-neuf, le 7 juillet 2020

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 1^{er} juillet 2020

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Anne REAU

Jouv-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Stéphane CHOUIN, M. Jean-Noël MOINE, Mme Anna MAZIER, M. Christophe BONNET, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Dominique THENAULT, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Gabrielle BREMOND

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Jean-Marie THEFFO

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX, M. Didier BRAULT

Ménestreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER

Sennely : M. Philippe de DREUZY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à Mme Constance de PÉLICHY, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT, Mme Katia BAILLY à M. Sébastien DIFRANCESCHO

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Désignation des représentants auprès du Syndicat du Bassin du Loiret (compétence GEMAPI)

Conformément aux statuts du Syndicat du Bassin du Loiret, il est prévu la désignation de représentants de la Communauté de communes.

La désignation des représentants se fait au scrutin secret. Toutefois, le Conseil communautaire peut décider, par un vote à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.

Il convient ainsi de désigner les représentants auprès du Syndicat du Bassin du Loiret.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DESIGNE :

2 représentants titulaires : M. Jacques ROBERT, M. Maxime ROUSSEL

1 suppléant : M. Didier BRAULT

Hors GEMAPI – La commune de marcilly DESIGNE :

2 représentants titulaires : M. Jacques ROBERT, M. Maxime ROUSSEL

1 suppléant : M. Didier BRAULT

Signé par : Jean-Paul ROCHE
Date : 10/07/2020
Qualité : CC PORTES DE
SOLOGNE-PDT
Le Président,
Jean-Paul ROCHE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES
PORTES DE SOLOGNE

Envoyé en préfecture le 10/07/2020

Reçu en préfecture le 10/07/2020

Affiché le

SLO

ID : 045-200005932-20200707-2020_03_57-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2020-03-57

Séance du 7 juillet 2020

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 24

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-neuf, le 7 juillet 2020

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 1^{er} juillet 2020

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Anne REAU

Jouv-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Stéphane CHOUIN, M. Jean-Noël MOINE, Mme Anna MAZIER, M. Christophe BONNET, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Dominique THENAULT, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Gabrielle BREMOND

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Jean-Marie THEFFO

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX, M. Didier BRAULT

Ménéstreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER

Sennely : M. Philippe de DREUZY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à Mme Constance de PÉLICHY, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT, Mme Katia BAILLY à M. Sébastien DIFRANCESCHO

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Désignation des représentants auprès de la fourrière animale

Conformément aux statuts de la fourrière animale, il est prévu la désignation de représentants de la Communauté de communes.

La désignation des représentants se fait au scrutin secret. Toutefois, le Conseil communautaire peut décider, par un vote à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.

Il convient ainsi de désigner les représentants auprès de la fourrière animale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DESIGNE :

2 représentants titulaires : M. Michel GAUDE, Mme Anna MAZIER


2 suppléants : M. Denis TREMAULT, Mme Carole LANDRY

Signé par : Jean-Paul ROCHE

Le Président :
Date : 10/07/2020
Jean-Paul ROCHE
Qualité : CC PORTES DE
SOLOGNE-PDT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES
PORTES DE SOLOGNE

Envoyé en préfecture le 10/07/2020
Reçu en préfecture le 10/07/2020
Affiché le 
ID : 045-200005932-20200707-2020_03_58-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2020-03-58

Séance du 7 juillet 2020

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 24

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-neuf, le 7 juillet 2020

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 1^{er} juillet 2020

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Anne REAU

Jouv-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Stéphane CHOUIN, M. Jean-Noël MOINE, Mme Anna MAZIER, M. Christophe BONNET, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Dominique THENAULT, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Gabrielle BREMOND

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Jean-Marie THEFFO

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX, M. Didier BRAULT

Ménestreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER

Sennely : M. Philippe de DREUZY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à Mme Constance de PÉLICHY, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT, Mme Katia BAILLY à M. Sébastien DIFRANCESCHO

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Désignation des membres de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 1650 A du code général des impôts (CGI) qui précise les modalités d'installation de la CIID,

La Communauté de Communes des Portes de Sologne a créé une Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID). Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : depuis la mise en œuvre au 1er janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation). Elle se réunit généralement une fois par an afin de donner un avis sur les évaluations foncières des locaux commerciaux et biens divers.

La composition de la CIID est la suivante :

- président de l'EPCI ou de son adjoint délégué, président de la commission ;
- 10 commissaires titulaires et 10 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat de l'organe délibérant.

Signé par : Jean-Paul ROCHE
Date : 10/07/2020
Qualité : CC PORTES DE
SOLOGNE-PDT

Envoyé en préfecture le 10/07/2020

Reçu en préfecture le 10/07/2020

Affiché le

SLO

ID : 045-200005932-20200707-2020_03_58-DE

Les listes doivent être dressées par l'organe délibérant de l'EPCI sur proposition de ses communes membres et revêtir la forme d'une délibération. Les propositions des communes membres doivent également faire l'objet d'une délibération des conseils municipaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

INVITE les communes de la CCPS à délibérer pour proposer les membres de la CIID, selon la répartition suivante :

Ardon : 2 titulaires et 2 suppléants

Jouy-le-Potier : 2 titulaires et 2 suppléants

La Ferté Saint-Aubin : 6 titulaires et 6 suppléants

Ligny-le-Ribault : 2 titulaires et 2 suppléants

Marcilly-en-Villette : 4 titulaires et 4 suppléants

Ménestreau-en-Villette : 3 titulaires et 3 suppléants

Sennely : 1 titulaire et 1 suppléant

Le Président,
Jean-Paul ROCHE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES
PORTES DE SOLOGNE

Envoyé en préfecture le 10/07/2020
Reçu en préfecture le 10/07/2020
Affiché le **SLOGNE**
ID : 045-200005932-20200707-2020_03_59-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2020-03-59

Séance du 7 juillet 2020

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 24

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-neuf, le 7 juillet 2020

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 1^{er} juillet 2020

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Anne REAU

Jouv-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Stéphane CHOUIN, M. Jean-Noël MOINE, Mme Anna MAZIER, M. Christophe BONNET, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Dominique THENAULT, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Gabrielle BREMOND

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Jean-Marie THEFFO

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX, M. Didier BRAULT

Ménéstreaux-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER

Sennely : M. Philippe de DREUZY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à Mme Constance de PÉLICHY, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT, Mme Katia BAILLY à M. Sébastien DIFRANCESCHO

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Convention 2020 relative à l'aide au logement temporaire pour la gestion d'aires des gens du voyage

L'Etat verse une aide financière pour l'« aide au logement temporaire 2 » (ALT2), en ce qui concerne notre aire d'accueil des gens du voyage. Cette aide a été instituée par une loi du 5 juillet 2000. Elle a été créée afin que les collectivités de plus de 5 000 habitants mettent à la disposition des gens du voyage (dont l'habitat traditionnel est constitué de résidences mobiles) une ou plusieurs aires d'accueil, aménagées et entretenues.

Pour obtenir cette aide, les aires d'accueil doivent être aménagées, entretenues et faire l'objet d'un gardiennage.

L'aide pour 2020, pour une aire d'accueil de 24 places, s'élève à un montant provisionnel de 22 264,26 €. Ce montant est calculé comme suit :

- Une part fixe déterminée en fonction du nombre de places disponibles, soit 15 368 € (15 255 € en 2019)
- Un montant variable fixé au regard du taux prévisionnel d'occupation mensuel, estimé à 6 896,26 € (soit 9 186,91 € en 2019)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

CONCLUT avec l'Etat la convention Allocation Logement Temporaire pour l'année 2020 et D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à la signer.

Signé par : Jean-Paul ROCHE

Date : 10/07/2020

Qualité : CC PORTES DE

SOLOGNE-PDT

Le Président,

Jean-Paul ROCHE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES
PORTES DE SOLOGNE

Envoyé en préfecture le 10/07/2020
Reçu en préfecture le 10/07/2020
Affiché le **SLO**
ID : 045-200005932-20200707-2020_03_60-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2020-03-60

Séance du 7 juillet 2020

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 24

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-neuf, le 7 juillet 2020

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 1^{er} juillet 2020

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Anne REAU

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Stéphane CHOUTIN, M. Jean-Noël MOINE, Mme Anna MAZIER, M. Christophe BONNET, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Dominique THENAULT, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Gabrielle BREMOND

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Jean-Marie THEFFO

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX, M. Didier BRAULT

Ménéstreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER

Sennely : M. Philippe de DREUZY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à Mme Constance de PÉLICHY, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT, Mme Katia BAILLY à M. Sébastien DIFRANCESCHO

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Délégations du conseil communautaire au président pour les actions promotionnelles du Cube

La délibération fixant les tarifs des services de la CC des Portes de Sologne prévoit la possibilité pour le président de décider de la gratuité ou de remises sur les entrées au Cube pour toute action promotionnelle, dans la limite d'une remise annuelle de 10 000 € sur l'exercice. En raison des élections intercommunales, il convient de confirmer cette délégation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à décider de la gratuité ou de remises sur les entrées au Cube pour toute action promotionnelle, dans la limite d'une remise annuelle de 10 000 € par an.

PRECISE que les décisions prises seront rapportées au conseil suivant.

Le Président,
Jean-Paul ROCHE

Signé par : Jean-Paul ROCHE
Date : 10/07/2020
Qualité : CC PORTES DE
SOLOGNE-PDT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES
PORTES DE SOLOGNE

Envoyé en préfecture le 10/07/2020
Reçu en préfecture le 10/07/2020
Affiché le **SLO**
ID : 045-200005932-20200707-2020_03_61-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2020-03-61

Séance du 7 juillet 2020

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 24

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-neuf, le 7 juillet 2020

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 1^{er} juillet 2020

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Anne REAU

Jouv-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Stéphane CHOUIN, M. Jean-Noël MOINE, Mme Anna MAZIER, M. Christophe BONNET, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Dominique THENAULT, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Gabrielle BREMOND

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Jean-Marie THEFFO

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX, M. Didier BRAULT

Ménestreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER

Sennely : M. Philippe de DREUZY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à Mme Constance de PÉLICHY, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT, Mme Katia BAILLY à M. Sébastien DIFRANCESCHO

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Admission en non-valeur – Budget principal

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Considérant qu'un ensemble de titres de recettes s'établissant à 81,87 € n'ont pu être recouvrés,

Considérant que malgré les procédures engagées conformément à la réglementation, le Trésorier n'a pu obtenir le recouvrement des créances,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,


ADMET en non valeurs selon l'état en annexe pour une somme totale de 81,87 euros,

INSCRIT au BS du budget principal 2020 les crédits nécessaires à l'article 6541 « admission en non-valeur ».

Le Président
Jean-Paul ROCHE
Date : 10/07/2020
Signé par : Jean-Paul ROCHE
Qualité : CC PORTES DE
SOLOGNE-PDT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES
PORTES DE SOLOGNE

Envoyé en préfecture le 10/07/2020
Reçu en préfecture le 10/07/2020
Affiché le 
ID : 045-200005932-20200707-2020_03_62-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2020-03-62

Séance du 7 juillet 2020

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 24

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-neuf, le 7 juillet 2020

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 1^{er} juillet 2020

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Anne REAU

Jouv-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Stéphane CHOUIN, M. Jean-Noël MOINE, Mme Anna MAZIER, M. Christophe BONNET, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Dominique THENAULT, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Gabrielle BREMOND

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Jean-Marie THEFFO

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX, M. Didier BRAULT

Ménestreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER

Sennely : M. Philippe de DREUZY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à Mme Constance de PÉLICHY, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT, Mme Katia BAILLY à M. Sébastien DIFRANCESCHO

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Admission en non-valeur – Budget SPANC

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Considérant qu'un ensemble de titres de recettes s'établissant à 380 € n'ont pu être recouvrés,

Considérant que malgré les procédures engagées conformément à la réglementation, le Trésorier n'a pu obtenir le recouvrement des créances,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ADMET en non valeurs selon l'état en annexe pour une somme totale de 380 euros, étant précisé que les crédits nécessaires sont disponibles à l'article 6541 « admission en non-valeur » du budget annexe du SPANC 2020.

INSCRIT au BS du budget annexe SPANC 2020 les crédits nécessaires à l'article 6541 « admission en non-valeur ».

Signé par : Jean-Paul ROCHE
Date : 10/07/2020
Le Président : CC PORTES DE
SOLOGNE-PDT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES
PORTES DE SOLOGNE

Envoyé en préfecture le 10/07/2020
Reçu en préfecture le 10/07/2020
Affiché le **SLO**
ID : 045-200005932-20200707-2020_03_63-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2020-03-63

Séance du 7 juillet 2020

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 24

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-neuf, le 7 juillet 2020

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 1^{er} juillet 2020

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Anne REAU

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Stéphane CHOUIN, M. Jean-Noël MOINE, Mme Anna MAZIER, M. Christophe BONNET, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Dominique THENAULT, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Gabrielle BREMOND

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Jean-Marie THEFFO

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX, M. Didier BRAULT

Ménestreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER

Sennely : M. Philippe de DREUZY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à Mme Constance de PÉLICHY, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT, Mme Katia BAILLY à M. Sébastien DIFRANCESCHO

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Adoption de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) 2020 pour les communes de Ligny, Jouy et Ardon

Suite à la dissolution du SMIRTOM de Beaugency en 2017, et la reprise de la compétence directement exercée par la Communauté de communes des Portes de Sologne, il y a lieu d'adopter le taux de TEOM 2020 applicable aux 3 communes situées dans la zone de l'ex SMIRTOM de Beaugency.

	Bases prévisionnelles 2020	Taux 2020	Produits attendus	Rappel du taux 2019
Ardon	1 405 743	12%	168 689 €	12%
Jouy-le-Potier	1 158 716	12%	139 046 €	12%
Ligny-le-Ribault	1 106 460	12%	132 775 €	12%
TOTAL	3 670 919		440 510 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

FIXE le taux de la TEOM 2020 pour les communes d'Ardon, Jouy-le-Potier, Ligny-le-Ribault, selon les modalités indiquées dans le tableau ci-dessus.


Signé par : Jean-Paul ROCHE

Date : 10/07/2020

Le Président : CC PORTES DE SOLOGNE-PDT
Jean-Paul ROCHE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES
PORTES DE SOLOGNE

Envoyé en préfecture le 10/07/2020
Reçu en préfecture le 10/07/2020
Affiché le 
ID : 045-200005932-20200707-2020_03_64-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2020-03-64

Séance du 7 juillet 2020

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 24

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-neuf, le 7 juillet 2020

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 1^{er} juillet 2020

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Anne REAU

Jouv-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Stéphane CHOUIN, M. Jean-Noël MOINE, Mme Anna MAZIER, M. Christophe BONNET, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Dominique THENAULT, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Gabrielle BREMOND

Lignv-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Jean-Marie THEFFO

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX, M. Didier BRAULT

Ménestreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER

Sennely : M. Philippe de DREUZY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à Mme Constance de PÉLICHY, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT, Mme Katia BAILLY à M. Sébastien DIFRANCESCHO

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Adoption de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) 2020 pour les communes du SMICTOM de Sologne

Le comité syndical du SMICTOM de Sologne a fixé la contribution de la Communauté de communes des Portes de Sologne à la somme de 1 217 804 € pour l'exercice 2020.

	Bases prévisionnelles 2020	Taux 2020	Produits attendus	Rappel du taux 2019
La Ferté Saint-Aubin	6 005 405	12,80%	768 692 €	12,80%
Marcilly-en-Villette	1 724 263	12,80%	220 706 €	12,80%
Ménestreau-en-Villette	1 199 670	12,80%	153 558 €	12,80%
Sennely	584 755	12,80%	74 849 €	12,80%
TOTAL	9 514 093		1 217 804 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

FIXE le taux de la TEOM 2020 pour les communes de La-Ferté-Saint-Aubin, Marcilly-en-Villette, Ménestreau-en-Villette et Sennely, selon les modalités indiquées dans le tableau ci-dessus.

Signé par : Jean-Paul ROCHE

Date : 10/07/2020

Qualité : CC PORTES DE
SOLOGNE-PDT

Le Président,
Jean-Paul ROCHE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES
PORTES DE SOLOGNE

Envoyé en préfecture le 10/07/2020
Reçu en préfecture le 10/07/2020
Affiché le **SLO**
ID : 045-200005932-20200707-2020_03_65-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2020-03-65

Séance du 7 juillet 2020

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 24

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-neuf, le 7 juillet 2020

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 1^{er} juillet 2020

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Anne REAU

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Stéphane CHOUIN, M. Jean-Noël MOINE, Mme Anna MAZIER, M. Christophe BONNET, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Dominique THENAULT, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Gabrielle BREMOND

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Jean-Marie THEFFO

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX, M. Didier BRAULT

Ménestreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER

Sennely : M. Philippe de DREUZY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à Mme Constance de PÉLICHY, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT, Mme Katia BAILLY à M. Sébastien DIFRANCESCHO

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Adoption du compte de gestion 2019 du budget principal

Vu le compte de gestion 2019 du budget principal, établi par le Comptable public,

Considérant que les résultats, globaux et par section, du projet de compte administratif présenté par Monsieur le Président pour l'exercice 2019 sont conformes à ceux figurant au compte de gestion établi par le Comptable public ; que cette conformité s'étend au niveau de chaque chapitre aussi bien en recettes qu'en dépenses.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,


APPROUVE le compte de gestion du Comptable public du budget principal pour l'exercice 2019, qui donne les résultats suivants, et de donner quitus à Monsieur le Trésorier pour sa bonne gestion :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2018	Part affectée à l'investissement exercice 2019	Résultat de l'exercice 2019	Intégration résultat suite dissolution PAYS VAL SUD	Résultat de clôture 2019
Investissement	-884 744,48		1 225 493,22	12 615,74	353 365,18
Fonctionnement	2 507 179,46	1 822 518,43	873 629,02	1 324,83	1 559 614,18
TOTAL	1 622 434,98		1 109 122,24	13 940,57	1 912 979,36

Signature : **Jean-Paul ROCHE**
Date : 10/07/2020
Qualité : CC PORTES DE SOLOGNE-PDT
Le Président,
Jean-Paul ROCHE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES
PORTES DE SOLOGNE

Envoyé en préfecture le 10/07/2020
Reçu en préfecture le 10/07/2020
Affiché le 
ID : 045-200005932-20200707-2020_03_66-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2020-03-66

Séance du 7 juillet 2020

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 23

Votants : 26

L'An Deux Mille dix-neuf, le 7 juillet 2020

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 1^{er} juillet 2020

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Madame Constance de Péligny, 1^{ère} Vice-Présidente de la Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : Anne REAU

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Stéphane CHOUIN, M. Jean-Noël MOINE, Mme Anna MAZIER, M. Christophe BONNET, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Dominique THENAULT, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Gabrielle BREMOND

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Jean-Marie THEFFO

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX, M. Didier BRAULT

Ménestreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER

Sennely : M. Philippe de DREUZY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à Mme Constance de PÉLICHY, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT, Mme Katia BAILLY à M. Sébastien DIFRANCESCHO

ABSENT : M. Jean-Paul ROCHE

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Adoption du compte administratif 2019 du budget principal

Le compte administratif retrace l'ensemble des mandats et des titres de recettes du budget. Prenant également en compte les engagements juridiques en dépenses et en recettes, il doit être voté le 30 juin au plus tard. En raison du contexte de pandémie lié au COVID 19 cette date a été repoussée au 31 juillet 2020.

Considérant que les résultats, globaux et par section, du projet de compte administratif présenté par Monsieur le Président pour l'exercice 2019 sont conformes à ceux figurant au compte de gestion établi par le Comptable public ; que cette conformité s'étend au niveau de chaque chapitre aussi bien en recettes qu'en dépenses.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,


APPROUVE, hors de la présence de Monsieur le Président, le compte administratif du budget principal pour l'exercice 2019, qui donne les résultats suivants :

	Inscriptions	Réalisation	Résultat de l'exercice
Dépenses d'investissement	4 478 370,25	808 709,63	1 225 493,52
Recettes d'investissement	4 478 370,25	2 034 203,55	
Dépenses de fonctionnement	9 156 361,25	7 635 338,70	873 629,02

Signé par : Jean-Paul ROCHE
Date : 10/07/2020
Qualité : CC PORTES DE
SOLOGNE-PDT
Le Président
Jean-Paul ROCHE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES
PORTES DE SOLOGNE

Envoyé en préfecture le 10/07/2020
Reçu en préfecture le 10/07/2020
Affiché le 
ID : 045-200005932-20200707-2020_03_67-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2020-03-67

Séance du 7 juillet 2020

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 25

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-neuf, le 7 juillet 2020

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 1^{er} juillet 2020

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Anne REAU

Jouv-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, Mme Katia BAILLY, M. Stéphane CHOUIN, M. Jean-Noël MOINE, Mme Anna MAZIER, M. Christophe BONNET, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME M. Dominique THENAULT, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Gabrielle BREMOND

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Jean-Marie THEFFO

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX, M. Didier BRAULT

Ménestreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER

Sennely : M. Philippe de DREUZY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à Mme Constance de PÉLICHY, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Affectation du résultat 2019 du budget principal

Monsieur le président expose à l'assemblée que l'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AFFECTE les résultats de l'exercice 2019 du budget principal comme suit :

- Section de fonctionnement : excédent de 1 559 614,18 €
 - Proposition d'affectation en recettes au compte 1068 de la section d'investissement « Excédents de fonctionnement capitalisés » pour un montant de 759 614,18 € ;
 - Proposition d'affectation en recettes au compte 002 de la section de fonctionnement « Résultat de fonctionnement reporté » pour un montant de 800 000,00 €.
- Le déficit d'investissement de 353 365,18 € est repris en dépenses au compte 001 « Résultat d'investissement reporté ».

Signé par : Jean-Paul ROCHE

Date : 10/07/2020

Qualité : CC PORTES DE

SOLOGNE-PDT

Jean-Paul ROCHE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES
PORTES DE SOLOGNE

Envoyé en préfecture le 10/07/2020

Reçu en préfecture le 10/07/2020

Affiché le

SLO

ID : 045-200005932-20200707-2020_03_68-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2020-03-68

Séance du 7 juillet 2020

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 25

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-neuf, le 7 juillet 2020

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 1^{er} juillet 2020

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Anne REAU

Jouv-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, Mme Katia BAILLY, M. Stéphane CHOUIN, M. Jean-Noël MOINE, Mme Anna MAZIER, M. Christophe BONNET, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME M. Dominique THENAULT, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Gabrielle BREMOND

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Jean-Marie THEFFO

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX, M. Didier BRAULT

Ménestreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER

Sennely : M. Philippe de DREUZY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à Mme Constance de PÉLICHY, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Vote du budget supplémentaire 2020 : budget principal

Vu la délibération n° 2019-07-114 relative à l'adoption du budget primitif 2020 conformément au tableau ci-dessous :

Dépenses fonctionnement :	9 152 285 €	Recettes fonctionnement :	9 152 285 €
Dépenses investissement :	1 470 750 €	Recettes investissement :	1 470 750 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,


ADOpte le budget supplémentaire 2020 du budget principal de la Communauté de communes des Portes de Sologne présenté de manière détaillée en annexe, équilibré comme suit :

Dépenses fonctionnement :	572 614 €	Recettes fonctionnement :	572 614 €
Dépenses investissement :	1 751 555,36 €	Recettes investissement :	1 751 555,36 €
TOTAL	2 324 169,36 €	TOTAL	2 324 169,36 €

Le Président,
Jean-Paul ROCHE
Signé par : Jean-Paul ROCHE
Date : 10/07/2020
Qualité : CC PORTES DE
SOLOGNE-PDT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES
PORTES DE SOLOGNE

Envoyé en préfecture le 10/07/2020
Reçu en préfecture le 10/07/2020
Affiché le 
ID : 045-200005932-20200707-2020_03_69-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2020-03-69

Séance du 7 juillet 2020

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 24

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-neuf, le 7 juillet 2020

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 1^{er} juillet 2020

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Anne REAU

Jouv-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Stéphane CHOUIN, M. Jean-Noël MOINE, Mme Anna MAZIER, M. Christophe BONNET, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Dominique THENAULT, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Gabrielle BREMOND

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Jean-Marie THEFFO

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX, M. Didier BRAULT

Ménestreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER

Sennely : M. Philippe de DREUZY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à Mme Constance de PÉLICHY, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT, Mme Katia BAILLY à M. Sébastien DIFRANCESCHO

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Adoption du compte de gestion 2019 du budget annexe ZAE Chavannerie II

Vu le compte de gestion 2019 du budget principal, établi par le Comptable public,

Considérant que les résultats, globaux et par section, du projet de compte administratif présenté par Monsieur le Président pour l'exercice 2019 sont conformes à ceux figurant au compte de gestion établi par le Comptable public ; que cette conformité s'étend au niveau de chaque chapitre aussi bien en recettes qu'en dépenses.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE le compte de gestion du Comptable public du budget annexe ZAE Chavannerie II pour l'exercice 2019, qui donne les résultats suivants, et de donner quitus à Monsieur le Trésorier pour sa bonne gestion :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2018	Part affectée à l'investissement exercice 2019	Résultat de l'exercice 2019	Résultat de clôture 2019
Investissement	103 118,83		-50 000,00	53 118,83
Fonctionnement	1 200,20		177,11	1 377,31
TOTAL	104 319,03		127,11	54 496,14

Signé par : Jean-Paul ROCHE


Date : 10/07/2020

Qualité : CC PORTES DE
SOLOGNE-PDT

Le Président,
Jean-Paul ROCHE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES
PORTES DE SOLOGNE

Envoyé en préfecture le 10/07/2020
Reçu en préfecture le 10/07/2020
Affiché le 
ID : 045-200005932-20200707-2020_03_70-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2020-03-70

Séance du 7 juillet 2020

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 23

Votants : 26

L'An Deux Mille dix-neuf, le 7 juillet 2020

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 1^{er} juillet 2020

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Madame Constance de Péligny, 1^{ère} Vice-Présidente de la Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : Anne REAU

Jouv-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Stéphane CHOUIN, M. Jean-Noël MOINE, Mme Anna MAZIER, M. Christophe BONNET, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Dominique THENAULT, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Gabrielle BREMOND

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Jean-Marie THEFFO

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX, M. Didier BRAULT

Ménestreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER

Sennely : M. Philippe de DREUZY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à Mme Constance de PÉLICHY, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT, Mme Katia BAILLY à M. Sébastien DIFRANCESCHO

ABSENT : M. Jean-Paul ROCHE

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Adoption du compte administratif 2019 du budget annexe ZAE Chavannerie II

Le compte administratif retrace l'ensemble des mandats et des titres de recettes du budget. Prenant également en compte les engagements juridiques en dépenses et en recettes, il doit être voté le 30 juin au plus tard. En raison du contexte de pandémie lié au COVID 19 cette date a été repoussée au 31 juillet 2020.

Considérant que les résultats, globaux et par section, du projet de compte administratif présenté par Monsieur le Président pour l'exercice 2019 sont conformes à ceux figurant au compte de gestion établi par le Comptable public ; que cette conformité s'étend au niveau de chaque chapitre aussi bien en recettes qu'en dépenses.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE, hors de la présence de Monsieur le Président, le compte administratif du budget annexe ZAE Chavannerie II pour l'exercice 2019, qui donne les résultats suivants :

Signé par : Jean-Paul ROCHE
Date : 10/07/2020
Qualité : CC PORTES DE
SOLOGNE-PDT


	Inscriptions	Réalisation	Résultat de l'exercice
Dépenses d'investissement	491 117,83	352 028,53	-50 000,00
Recettes d'investissement	491 117,83	302 028,53	
Dépenses de fonctionnement	406 009,00	302 028,53	177,11
Recettes de fonctionnement	406 009,00	302 205,64	

Aucun reste à réaliser n'est à constater en 2019.

Le Président,
Jean-Paul ROCHE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES
PORTES DE SOLOGNE

Envoyé en préfecture le 10/07/2020
Reçu en préfecture le 10/07/2020
Affiché le 
ID : 045-200005932-20200707-2020_03_71-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2020-03-71

Séance du 7 juillet 2020

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 25

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-neuf, le 7 juillet 2020

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 1^{er} juillet 2020

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Anne REAU

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, Mme Katia BAILLY, M. Stéphane CHOUIN, M. Jean-Noël MOINE, Mme Anna MAZIER, M. Christophe BONNET, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME M. Dominique THENAULT, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Gabrielle BREMOND

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Jean-Marie THEFFO

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX, M. Didier BRAULT

Ménéstreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER

Sennely : M. Philippe de DREUZY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à Mme Constance de PÉLICHY, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Affectation du résultat 2019 du budget annexe ZAE Chavannerie II

Monsieur le président expose à l'assemblée que l'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AFFECTE les résultats de clôture 2019 du budget annexe ZAE Chavannerie II comme suit :

- Section de fonctionnement : excédent de 1 377,31 €
 - Repris en recettes au compte 002 de la section de fonctionnement « Résultat antérieur reporté ».
- L'excédent d'investissement de 53 118,83 € est capitalisé en recettes au compte 001 « Résultat d'investissement reporté ».

Le Président,
Jean-Paul ROCHE

Signé par : Jean-Paul ROCHE
Date : 10/07/2020
Qualité : CC PORTES DE
SOLOGNE-PDT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES
PORTES DE SOLOGNE

Envoyé en préfecture le 10/07/2020
Reçu en préfecture le 10/07/2020
Affiché le **SLO**
ID : 045-200005932-20200707-2020_03_72-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2020-03-72

Séance du 7 juillet 2020

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 25

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-neuf, le 7 juillet 2020

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 1^{er} juillet 2020

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Anne REAU

Jouv-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, Mme Katia BAILLY, M. Stéphane CHOUIN, M. Jean-Noël MOINE, Mme Anna MAZIER, M. Christophe BONNET, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME M. Dominique THENAULT, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Gabrielle BREMOND

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Jean-Marie THEFFO

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX, M. Didier BRAULT

Ménestreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER

Sennely : M. Philippe de DREUZY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à Mme Constance de PÉLICHY, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Vote du budget supplémentaire 2020 : budget annexe ZAE Chavannerie II

Vu la délibération n° 2019-07-115 relative à l'adoption du budget primitif 2020 conformément au tableau ci-dessous :

Dépenses fonctionnement :	380 849 €	Recettes fonctionnement :	380 849 €
Dépenses investissement :	378 799 €	Recettes investissement :	378 799 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ADOpte le budget supplémentaire 2020 du budget annexe ZAE Chavannerie II de la Communauté de communes des Portes de Sologne présenté de manière détaillée en annexe, équilibré comme suit :

Dépenses fonctionnement :	1 377,31 €	Recettes fonctionnement :	1 377,31 €
Dépenses investissement :	39 446,14 €	Recettes investissement :	39 446,14 €
TOTAL	40 823,45 €	TOTAL	40 823,45 €

Signé par : Jean-Paul ROCHE
Le Président, 10/07/2020
Jean-Paul ROCHE
Président CC PORTES DE
SOLOGNE-PDT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES
PORTES DE SOLOGNE

Envoyé en préfecture le 10/07/2020
Reçu en préfecture le 10/07/2020
Affiché le **SLO**
ID : 045-200005932-20200707-2020_03_73-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2020-03-73

Séance du 7 juillet 2020

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 24

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-neuf, le 7 juillet 2020

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 1^{er} juillet 2020

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Anne REAU

Jouv-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Stéphane CHOUIN, M. Jean-Noël MOINE, Mme Anna MAZIER, M. Christophe BONNET, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Dominique THENAULT, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Gabrielle BREMOND

Lignv-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Jean-Marie THEFFO

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX, M. Didier BRAULT

Ménéstreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER

Sennely : M. Philippe de DREUZY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à Mme Constance de PÉLICHY, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT, Mme Katia BAILLY à M. Sébastien DIFRANCESCHO

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Adoption du compte de gestion 2019 du budget annexe Prestations de service

Vu le compte de gestion 2019 du budget annexe Prestations de service, établi par le Comptable public.

Considérant que les résultats, globaux et par section, du projet de compte administratif présenté par Monsieur le Président pour l'exercice 2019 sont conformes à ceux figurant au compte de gestion établi par le Comptable public ; que cette conformité s'étend au niveau de chaque chapitre aussi bien en recettes qu'en dépenses.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE le compte de gestion du Comptable public du budget annexe Prestations de service pour l'exercice 2019, qui donne les résultats suivants, et de donner quitus à Monsieur le Trésorier pour sa bonne gestion :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2018	Part affectée à l'investissement exercice 2019	Résultat de l'exercice 2019	Résultat de clôture 2019
Fonctionnement	28 539,66		9 686,80	38 226,46
TOTAL	28 539,66		9 686,80	38 226,46

Signé par : Jean-Paul ROCHE

Date : 10/07/2020

Le Président
Jean-Paul ROCHE
Qualité : CC PORTES DE SOLOGNE-PDT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES
PORTES DE SOLOGNE

Envoyé en préfecture le 10/07/2020
Reçu en préfecture le 10/07/2020
Affiché le **SLO**
ID : 045-200005932-20200707-2020_03_74-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2020-03-74

Séance du 7 juillet 2020

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 23

Votants : 26

L'An Deux Mille dix-neuf, le 7 juillet 2020

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 1^{er} juillet 2020

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Madame Constance de Péligny, 1^{ère} Vice-Présidente de la Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : Anne REAU

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Stéphane CHOUIN, M. Jean-Noël MOINE, Mme Anna MAZIER, M. Christophe BONNET, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Dominique THENAULT, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Gabrielle BREMOND

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORTT, M. Jean-Marie THEFFO

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX, M. Didier BRAULT

Ménéstreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER

Sennely : M. Philippe de DREUZY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à Mme Constance de PÉLICHY, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT, Mme Katia BAILLY à M. Sébastien DIFRANCESCHO

ABSENT : M. Jean-Paul ROCHE

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Adoption du compte administratif 2019 du budget annexe Prestations de service

Le compte administratif retrace l'ensemble des mandats et des titres de recettes du budget. Prenant également en compte les engagements juridiques en dépenses et en recettes, il doit être voté le 30 juin au plus tard. En raison du contexte de pandémie lié au COVID 19 cette date a été repoussée au 31 juillet 2020.

Considérant que les résultats, globaux et par section, du projet de compte administratif présenté par Monsieur le Président pour l'exercice 2019 sont conformes à ceux figurant au compte de gestion établi par le Comptable public ; que cette conformité s'étend au niveau de chaque chapitre aussi bien en recettes qu'en dépenses.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE, hors de la présence de Monsieur le Président, le compte administratif du budget annexe Prestations de service pour l'exercice 2019, qui donne les résultats suivants :

	Inscriptions	Réalisation	Résultat de l'exercice
Dépenses d'investissement	—	—	—
Recettes d'investissement	—	—	
Dépenses de fonctionnement	73 540,00	15 689,20	9 686,80
Recettes de fonctionnement	73 540,00	25 376,00	

Aucun reste à réaliser n'est à constater en 2019.

Signé par : Jean-Paul ROCHE

Date : 10/07/2020

Qualité : CC PORTES DE
SOLOGNE-PDT

Le Président,
Jean-Paul ROCHE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES
PORTES DE SOLOGNE

Envoyé en préfecture le 10/07/2020
Reçu en préfecture le 10/07/2020
Affiché le **SLO**
ID : 045-200005932-20200707-2020_03_75-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2020-03-75

Séance du 7 juillet 2020

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 25

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-neuf, le 7 juillet 2020

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 1^{er} juillet 2020

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Anne REAU

Jouv-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, Mme Katia BAILLY, M. Stéphane CHOUIN, M. Jean-Noël MOINE, Mme Anna MAZIER, M. Christophe BONNET, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME M. Dominique THENAULT, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Gabrielle BREMOND

Lignv-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Jean-Marie THEFFO

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX, M. Didier BRAULT

Ménestreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER

Sennely : M. Philippe de DREUZY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à Mme Constance de PÉLICHY, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Affectation du résultat 2019 du budget annexe Prestations de service

Monsieur le président expose à l'assemblée que l'instruction comptable M49 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AFFECTE les résultats de clôture provisoire 2019 du budget Prestations de services comme suit :


- Section de fonctionnement : excédent de 38 226,46 €
 - Proposition d'affectation provisoire en recettes au compte 002 de la section de fonctionnement « Résultat antérieur reporté » 38 226,46 €.
- Le résultat de la section d'investissement étant égal à 0,00 €, il n'y a pas lieu de procéder à une affectation.

Le Président,
Jean-Paul ROCHE

Signé par : Jean-Paul ROCHE
Date : 10/07/2020
Qualité : CC PORTES DE
SOLOGNE-PDT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES
PORTES DE SOLOGNE

Envoyé en préfecture le 10/07/2020
Reçu en préfecture le 10/07/2020
Affiché le 
ID : 045-200005932-20200707-2020_03_76-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2020-03-76

Séance du 7 juillet 2020

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 25

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-neuf, le 7 juillet 2020

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 1^{er} juillet 2020

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Anne REAU

Jouv-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, Mme Katia BAILLY, M. Stéphane CHOUIN, M. Jean-Noël MOINE, Mme Anna MAZIER, M. Christophe BONNET, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME M. Dominique THENAULT, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Gabrielle BREMOND

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Jean-Marie THEFFO

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX, M. Didier BRAULT

Ménestreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER

Sennely : M. Philippe de DREUZY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à Mme Constance de PÉLICHY, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Vote du budget supplémentaire 2020 : budget annexe Prestations de service

Vu la délibération n° 2019 relative à l'adoption du budget primitif 2020 conformément au tableau ci-dessous :

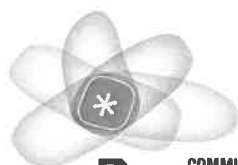
Dépenses fonctionnement :	35 000 €	Recettes fonctionnement :	35 000 €
Dépenses investissement :	_ €	Recettes investissement :	_ €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,


ADOPTE le budget supplémentaire 2020 du budget annexe Prestations de service de la Communauté de communes des Portes de Sologne présenté de manière détaillée en annexe, équilibré comme suit :

Dépenses fonctionnement :	38 226,46 €	Recettes fonctionnement :	38 226,46 €
Dépenses investissement :	_ €	Recettes investissement :	_ €
TOTAL	38 226,46 €	TOTAL	38 226,46 €

Signé par : Jean-Paul ROCHE
Date : 10/07/2020
Le Président :
Jean-Paul ROCHE
Qualité : CC PORTES DE
SOLOGNE-PDT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES
PORTES DE SOLOGNE

Envoyé en préfecture le 10/07/2020
Reçu en préfecture le 10/07/2020
Affiché le 
ID : 045-200005932-20200707-2020_03_77-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2020-03-77

Séance du 7 juillet 2020

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 24

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-neuf, le 7 juillet 2020

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 1^{er} juillet 2020

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Anne REAU

Jouv-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Stéphane CHOUMIN, M. Jean-Noël MOINE, Mme Anna MAZIER, M. Christophe BONNET, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Dominique THENAULT, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Gabrielle BREMOND

Lignv-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Jean-Marie THEFFO

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX, M. Didier BRAULT

Ménestreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER

Sennely : M. Philippe de DREUZY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à Mme Constance de PÉLICHY, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT, Mme Katia BAILLY à M. Sébastien DIFRANCESCHO

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Adoption du compte de gestion 2019 du budget annexe SPANC

Vu le compte de gestion 2019 du budget annexe SPANC, établi par le Comptable public.

Considérant que les résultats, globaux et par section, du projet de compte administratif présenté par Monsieur le Président pour l'exercice 2018 sont conformes à ceux figurant au compte de gestion établi par le Comptable public ; que cette conformité s'étend au niveau de chaque chapitre aussi bien en recettes qu'en dépenses.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE le compte de gestion du Comptable public du budget annexe budget annexe du SPANC pour l'exercice 2019, qui donne les résultats suivants, et de donner quitus à Monsieur le Trésorier pour sa bonne gestion

	Résultat à la clôture de l'exercice 2018	Part affectée à l'investissement exercice 2019	Résultat de l'exercice 2019	Résultat de clôture 2019
Investissement	11 360,11		-11 213,44	146,67
Fonctionnement	54 552,90	3 885,53	2 091,16	8 462,85
TOTAL	65 913,01	3 885,53	977,72	48 609,52

Signé par : Jean-Paul ROCHE
Date : 10/07/2020
Qualité : CC PORTES DE SOLOGNE-PDT
Le Président
Jean-Paul ROCHE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES
PORTES DE SOLOGNE

Envoyé en préfecture le 10/07/2020

Reçu en préfecture le 10/07/2020

Affiché le

SLO

ID : 045-200005932-20200707-2020_03_78-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2020-03-78

Séance du 7 juillet 2020

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 23

Votants : 26

L'An Deux Mille dix-neuf, le 7 juillet 2020

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 1^{er} juillet 2020

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Madame Constance de Péligny, 1^{ère} Vice-Présidente de la Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : Anne REAU

Jouv-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Stéphane CHOUIN, M. Jean-Noël MOINE, Mme Anna MAZIER, M. Christophe BONNET, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Dominique THENAULT, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Gabrielle BREMOND

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Jean-Marie THEFFO

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX, M. Didier BRAULT

Ménestreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER

Sennely : M. Philippe de DREUZY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à Mme Constance de PÉLICHY, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT, Mme Katia BAILLY à M. Sébastien DIFRANCESCHO

ABSENT : M. Jean-Paul ROCHE

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Adoption du compte administratif 2019 du budget annexe SPANC

Le compte administratif retrace l'ensemble des mandats et des titres de recettes du budget. Prenant également en compte les engagements juridiques en dépenses et en recettes, il doit être voté le 30 juin au plus tard. En raison du contexte de pandémie lié au COVID 19 cette date a été repoussée au 31 juillet 2020.

Considérant que les résultats, globaux et par section, du projet de compte administratif présenté par Monsieur le Président pour l'exercice 2019 sont conformes à ceux figurant au compte de gestion établi par le Comptable public ; que cette conformité s'étend au niveau de chaque chapitre aussi bien en recettes qu'en dépenses.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE, hors de la présence de Monsieur le Président, le compte administratif du budget annexe SPANC pour l'exercice 2019, qui donne les résultats suivants :

	Inscriptions	Réalisation	Résultat de l'exercice
Dépenses d'investissement	61 597,00 €	15 246,63 €	11 213,44 €
Recettes d'investissement	61 597,00 €	4 033,19 €	
Dépenses de fonctionnement	105 896,00 €	57 171,93 €	2 203,53 €
Recettes de fonctionnement	105 896,00 €	51 968,40 €	

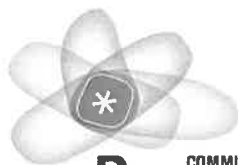
Aucun reste à réaliser n'est à constater en 2019.

Signé par : Jean-Paul ROCHE

Date : 10/07/2020

Qualité : CC PORTES DE
SOLOGNE-PDT

Le Président,
Jean-Paul ROCHE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES
PORTES DE SOLOGNE

Envoyé en préfecture le 10/07/2020
Reçu en préfecture le 10/07/2020
Affiché le **SLO**
ID : 045-200005932-20200707-2020_03_79-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2020-03-79

Séance du 7 juillet 2020

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 25

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-neuf, le 7 juillet 2020

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 1^{er} juillet 2020

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Anne REAU

Jouv-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, Mme Katia BAILLY, M. Stéphane CHOUIN, M. Jean-Noël MOINE, Mme Anna MAZIER, M. Christophe BONNET, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME M. Dominique THENAULT, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Gabrielle BREMOND

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Jean-Marie THEFFO

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX, M. Didier BRAULT

Ménestreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER

Sennely : M. Philippe de DREUZY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à Mme Constance de PÉLICHY, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Affectation du résultat 2019 du budget annexe SPANC

Monsieur le président expose à l'assemblée que l'instruction comptable M49 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,


AFFECTE les résultats 2019 du budget annexe SPANC comme suit :

- Section de fonctionnement : excédent de 48 462,85 €
 - Proposition d'affectation en recettes au compte 002 de la section de fonctionnement « Résultat antérieur reporté » de 48 462,85 €.
- Section d'investissement :
 - L'excédent d'investissement de 146,67 € est repris en recettes au compte 001 solde d'exécution de la section d'investissement reporté.

Signé par : Jean-Paul ROCHE
Le Président, 10/07/2020
Jean-Paul ROCHE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES
PORTES DE SOLOGNE-PDT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES
PORTES DE SOLOGNE

Envoyé en préfecture le 10/07/2020
Reçu en préfecture le 10/07/2020
Affiché le 
ID : 045-200005932-20200707-2020_03_80-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2020-03-80

Séance du 7 juillet 2020

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 25

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-neuf, le 7 juillet 2020

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 1^{er} juillet 2020

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Anne REAU

Jouv-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, Mme Katia BAILLY, M. Stéphane CHOUIN, M. Jean-Noël MOINE, Mme Anna MAZIER, M. Christophe BONNET, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME M. Dominique THENAULT, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Gabrielle BREMOND

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Jean-Marie THEFFO

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX, M. Didier BRAULT

Ménéstreaux-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER

Sennely : M. Philippe de DREUZY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à Mme Constance de PÉLICHY, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Vote du budget supplémentaire 2020 : budget annexe du SPANC

Vu la délibération n° 2019-07-117 relative à l'adoption du budget primitif 2020 conformément au tableau ci-dessous :

Dépenses fonctionnement :	57 964 €	Recettes fonctionnement :	57 964 €
Dépenses investissement :	3 526 €	Recettes investissement :	3 526 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,


ADOpte le budget supplémentaire 2020 du budget annexe du SPANC de la Communauté de communes des Portes de Sologne présenté de manière détaillée en annexe, équilibré comme suit :

Dépenses fonctionnement :	48 462,85 €	Recettes fonctionnement :	48 462,85 €
Dépenses investissement :	40 229,52 €	Recettes investissement :	40 229,52 €
TOTAL	88 692,37 €	TOTAL	88 692,37 €

Signé par : Jean-Paul ROCHE
Date : 10/07/2020
Le Président
Jean-Paul ROCHE
Qualité : CC PORTES DE
SOLOGNE-PDT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES
PORTES DE SOLOGNE

Envoyé en préfecture le 10/07/2020
Reçu en préfecture le 10/07/2020
Affiché le 
ID : 045-200005932-20200707-2020_03_81-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2020-03-81

Séance du 7 juillet 2020

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 25

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-neuf, le 7 juillet 2020

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 1^{er} juillet 2020

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Anne REAU

Jouv-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, Mme Katia BAILLY, M. Stéphane CHOUIN, M. Jean-Noël MOINE, Mme Anna MAZIER, M. Christophe BONNET, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME M. Dominique THENAULT, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Gabrielle BREMOND

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Jean-Marie THEFFO

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX, M. Didier BRAULT

Ménestreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER

Sennely : M. Philippe de DREUZY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à Mme Constance de PÉLICHY, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Etalement d'une provision pour risque

Vu les articles L2321-2 et R2321-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'en application du principe comptable de prudence, il convient de constituer une provision dès qu'apparaît un risque susceptible de conduire la collectivité à verser une somme d'argent significative,

Le provisionnement est une technique comptable permettant de constater une diminution de valeur en couvrant un risque précis, mais dont le montant ou la survenance ne peuvent être fixés de façon précise. Les provisions pour risque n'ont qu'un caractère provisoire, et doivent être réajustées au fur et à mesure de la variation des charges et des risques,

Considérant la délibération n°2017-03-76 du 11 avril 2017 autorisant la constitution d'une provision pour risques en raison de la charge potentielle revêtue par le reversement de fiscalité au profit d'Orléans Métropole en lien avec l'installation de la société IKEA sur la commune d'Ardon,

Considérant qu'il apparaît aujourd'hui opportun d'étaler la constitution de cette provision jusqu'à accord sur les modalités de reversement entre les deux collectivités,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

CONSTITUE une provision pour risques à hauteur de 110 000 euros pour 2020. Cette provision est inscrite au compte 6865 « dotations aux provisions » du budget primitif 2020.

Signé par : Jean-Paul ROCHE

Date : 10/07/2020


Qualité : CC PORTES DE

SOLOGNE-PDT

Le Président
Jean-Paul ROCHE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES
PORTES DE SOLOGNE

Envoyé en préfecture le 10/07/2020
Reçu en préfecture le 10/07/2020
Affiché le 
ID : 045-200005932-20200707-2020_03_82-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2020-03-82

Séance du 7 juillet 2020

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 25

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-neuf, le 7 juillet 2020

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 1^{er} juillet 2020

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Anne REAU

Jouv-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, Mme Katia BAILLY, M. Stéphane CHOUIN, M. Jean-Noël MOINE, Mme Anna MAZIER, M. Christophe BONNET, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME M. Dominique THENAULT, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Gabrielle BREMOND

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Jean-Marie THEFFO

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX, M. Didier BRAULT

Ménestreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER

Sennely : M. Philippe de DREUZY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à Mme Constance de PÉLICHY, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Refacturation des masques achetés par la CCPS aux communes membres

La communauté de communes des Portes de Sologne a commandé pour le compte de ses communes, des masques chirurgicaux et des masques en tissu afin de protéger leurs habitants face à l'épidémie.

Communes	Masques chirurgicaux - Qté	Masques en tissus - Qté
Ménestreau	4 000	1 500
Marcilly	5 000	4 500
Ligny le Ribault	10 000	2 000
Jouv le Potier	0	2 000
Ardon	3 000	2 500
La Ferté Saint Aubin	25 000	0

Le coût unitaire des masques en tissu est de 2,57 € HT soit 2,71 € TTC.

Le coût unitaire des masques chirurgicaux est de 0,48 HT soit 0,51 € TTC.

Signé par : Jean-Paul ROCHE
Date : 10/07/2020
Qualité : CC PORTES DE SOLOGNE-PDT

Envoyé en préfecture le 10/07/2020

Reçu en préfecture le 10/07/2020

Affiché le

SLO

ID : 045-200006932-20200707-2020_03_82-DE

L'Etat a décidé de soutenir les collectivités en prenant en charge 50 % du coût des masques achetés. La Communauté de communes des Portes de Sologne sollicitera auprès de l'Etat cette aide et le déduira des montants dus par les communes membres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

REFACTURE le coût d'achat des masques auprès des communes, déduction faite de la subvention de l'Etat comme suit :

Ménestreau : $4\,000 \times 0,51 \times 0,5 = 1\,020 \text{ €}$ et $(1\,500 \times 2,71 \text{ €}) - (1\,500 \times 2 \text{ €} \times 0,5) = 2\,565 \text{ €}$ soit $3\,585 \text{ €}$

Marcilly : $5\,000 \times 0,51 \times 0,5 = 1\,275 \text{ €}$ et $(4\,500 \times 2,71 \text{ €}) - (4\,500 \times 2 \text{ €} \times 0,5) = 7\,695 \text{ €}$ soit $8\,970 \text{ €}$

Ligny: $10\,000 \times 0,51 \times 0,5 = 2\,550 \text{ €}$ et $(2\,000 \times 2,71 \text{ €}) - (2\,000 \times 2 \times 0,5) = 3\,420 \text{ €}$ soit $5\,970 \text{ €}$

Jouy : $(2\,000 \times 2,71 \text{ €}) - (2\,000 \times 2 \times 0,5) = 3\,420 \text{ €}$

Ardon : $3\,000 \times 0,51 \times 0,5 = 765 \text{ €}$ et $(2\,500 \times 2,71 \text{ €}) - (2\,500 \times 2 \text{ €} \times 0,5) = 2\,565 \text{ €}$ soit $3\,330 \text{ €}$

Sennely : $500 \times 0,51 \times 0,5 = 127,50 \text{ €}$ et $(700 \times 2,71 \text{ €}) - (700 \times 2 \text{ €} \times 0,5) = 1\,197 \text{ €}$ soit $1\,324,50 \text{ €}$

La Ferté : $25\,000 \times 0,51 \times 0,5 = 6\,375 \text{ €}$

Le Président,
Jean-Paul ROCHE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES
PORTES DE SOLOGNE

Envoyé en préfecture le 10/07/2020

Reçu en préfecture le 10/07/2020

Affiché le

SLO

ID : 045-200005932-20200707-2020_03_83-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2020-03-83

Séance du 7 juillet 2020

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 25

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-neuf, le 7 juillet 2020

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 1^{er} juillet 2020

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Anne REAU

Jouv-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, Mme Katia BAILLY, M. Stéphane CHOUIN, M. Jean-Noël MOINE, Mme Anna MAZIER, M. Christophe BONNET, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME M. Dominique THENAULT, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Gabrielle BREMOND

Lignv-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Jean-Marie THEFFO

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX, M. Didier BRAULT

Ménestreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER

Sennely : M. Philippe de DREUZY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à Mme Constance de PÉLICHY, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Subvention ANS 2020 – Dispositif j'apprends à nager

Le dispositif national « J'apprends à Nager » s'inscrit dans le cadre du plan interministériel «Aisance aquatique». Il permet aux enfants d'évoluer dans l'eau en toute sécurité et leur enseigne une culture de l'eau, revêt une dimension de sensibilisation et de prévention importante, prioritairement dans les quartiers prioritaires et les zones rurales.

L'opération « J'apprends à Nager » sera proposée des vacances de la Toussaint jusqu'aux vacances de Pâques 2021. Elle s'adresse en priorité aux enfants du territoire qui n'ont pas ou peu bénéficié d'enseignement de la natation. Le dispositif est gratuit pour les stagiaires, et consiste à proposer aux enfants âgés de 6 à 12 ans (14 ans pour les enfants en situation de handicap) qui ne savent pas nager, un cycle d'apprentissage de 10 séances d'une heure, encadré par nos éducateurs.

Ces stages sont subventionnés par le Ministère des Sports à un seuil de 600 € par stage et 200 € pour l'achat de matériel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE cette opération et de solliciter une subvention auprès de l'ANS d'un montant de 2 200€.

AUTORISE Monsieur le président, ou son représentant, à signer toute pièce se rapportant à cette opération et à la demande de subvention.

Signé par : Jean-Paul ROCHE

Date : 10/07/2020

Qualité : CC PORTES DE

SOLOGNE-PDT

Le Président
Jean-Paul ROCHE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES
PORTES DE SOLOGNE

Envoyé en préfecture le 10/07/2020

Reçu en préfecture le 10/07/2020

Affiché le

SLO

ID : 045-200005932-20200707-2020_03_84-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2020-03-84

Séance du 7 juillet 2020

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 25

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-neuf, le 7 juillet 2020

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 1^{er} juillet 2020

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Anne REAU

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, Mme Katia BAILLY, M. Stéphane CHOUIN, M. Jean-Noël MOINE, Mme Anna MAZIER, M. Christophe BONNET, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME M. Dominique THENAULT, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Gabrielle BREMOND

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Jean-Marie THEFFO

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX, M. Didier BRAULT

Ménestreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER

Sennely : M. Philippe de DREUZY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à Mme Constance de PÉLICHY, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : CRST – Zones d'Activité

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu le Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) signée entre la Région Centre Val de Loire et la Communauté de Communes des Portes de Sologne,

Dans le cadre de sa stratégie de développement économique, la Communauté de Communes des Portes de Sologne a décidé de faire évoluer le parc de ses zones d'activité communautaires notamment en étendant celle de Ménestreau-en-Villette, aujourd'hui quasiment complète et en créant une nouvelle zone d'activité à Ligny-le-Ribault.

Outre l'acquisition foncière et les frais de portage gérés par l'EPFLI, chacune des deux zones va nécessiter des travaux et aménagements divers.

Dans le but de pouvoir financer ces investissements, la Communauté de Communes souhaite déposer une demande de subvention auprès du Conseil Régional Centre-Val de Loire au titre du CRST,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

SOLLICITE la subvention la plus importante possible au titre du CRST,

AUTORISE le Président de la Communauté de Communes des Portes de Sologne, ou son représentant, à signer l'ensemble des documents afférents à la présente délibération.

Signé par : Jean-Paul ROCHE

Date : 10/07/2020

Qualité : CC PORTES DE

SOLOGNE-PDT

Le Président
Jean-Paul ROCHE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES
PORTES DE SOLOGNE

Envoyé en préfecture le 10/07/2020

Reçu en préfecture le 10/07/2020

Affiché le

SLO

ID : 045-200005932-20200707-2020_03_85-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2020-03-85

Séance du 7 juillet 2020

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 25

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-neuf, le 7 juillet 2020

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 1^{er} juillet 2020

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Anne REAU

Jouv-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, Mme Katia BAILLY, M. Stéphane CHOUIN, M. Jean-Noël MOINE, Mme Anna MAZIER, M. Christophe BONNET, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME M. Dominique THENAULT, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Gabrielle BREMOND

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Jean-Marie THEFFO

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX, M. Didier BRAULT

Ménestreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER

Sennely : M. Philippe de DREUZY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à Mme Constance de PÉLICHY, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : **Demande de subvention CRST– Signalétique des Zones d'Activité de la Communauté de Communes des Portes de Sologne**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu le Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) signée entre la Région Centre Val de Loire et la Communauté de Communes des Portes de Sologne,

Dans l'optique de favoriser l'identification des entreprises, faciliter les dessertes et promouvoir la visibilité des zones d'activités économiques de son territoire, la Communauté de communes va se doter d'une nouvelle signalétique directionnelle (routière et informative) au sein de ses zones d'activité.

La Communauté de Communes des Portes de Sologne a en effet souhaité repenser entièrement l'identité afférée à ses zones d'activité pour remplacer, celle existante, vieillissante et parfois délabrée.

Signé par : Jean-Paul ROCHE

Date : 10/07/2020

Qualité : CC PORTES DE
SOLOGNE-PDT

Envoyé en préfecture le 10/07/2020

Reçu en préfecture le 10/07/2020

Affiché le

SLO

ID : 045-200005932-20200707-2020_03_85-DE

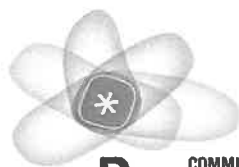
Dans le but de pouvoir financer ces investissements, la Communauté de Communes souhaite déposer une demande de subvention auprès du Conseil Régional Centre-Val de Loire au titre du CRST,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,


SOLLICITE la subvention la plus importante possible au titre du CRST,

AUTORISE le Président de la Communauté de Communes des Portes de Sologne, ou son représentant, à signer l'ensemble des documents afférents à la présente délibération.

Le Président,
Jean-Paul ROCHE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES
PORTES DE SOLOGNE

Envoyé en préfecture le 10/07/2020
Reçu en préfecture le 10/07/2020
Affiché le 
ID : 045-200005932-20200707-2020_03_86-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2020-03-86

Séance du 7 juillet 2020

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 25

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-neuf, le 7 juillet 2020

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 1^{er} juillet 2020

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Anne REAU

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, Mme Katia BAILLY, M. Stéphane CHOUIN, M. Jean-Noël MOINE, Mme Anna MAZIER, M. Christophe BONNET, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME M. Dominique THENAULT, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Gabrielle BREMOND

Lignv-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Jean-Marie THEFFO

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX, M. Didier BRAULT

Ménestreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER

Sennely : M. Philippe de DREUZY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à Mme Constance de PÉLICHY, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Répartition du prélèvement FPIC 2020

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2336-1 à L2336-7,

L'article 144 de la loi de finances initiale pour 2012 a institué un mécanisme de péréquation horizontale pour le secteur communal : le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC).

La Communauté de communes des Portes de Sologne (CCPS) et ses communes membres sont contributeurs au fonds.

Trois modes de répartition entre l'EPCI et ses communes membres sont autorisés par le dispositif :

- la répartition de droit commun
- la répartition à la majorité des 2/3
- la répartition dérogatoire libre

Il est rappelé pour mémoire que les deux premières options prévoient un prélèvement calculé sur la base du CIF (coefficient d'intégration fiscale) et que la troisième option permet de calculer librement cette répartition.

Dès la création du FPIC, la CCPS et ses communes membres ont opté pour la répartition de droit commun. Il est proposé de maintenir ce choix pour le prélèvement 2020.

Signé par Jean-Paul ROCHE

Date : 10/07/2020

Qualité : CC PORTES DE
SOLOGNE-PDT

Les dispositions de l'article L 2336-3 du CGCT, notamment sur la procédure de répartition dérogatoire n°2 dite libre, indique que par délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre statuant à l'unanimité, prise dans un délai de deux mois à compter de la notification par le représentant de l'Etat dans le département, ou par délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre statuant à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés, prise dans un délai de deux mois à compter de sa notification et approuvée par les conseils municipaux des communes membres. Les conseils municipaux disposent d'un délai de deux mois à compter de la notification de la délibération de l'organe délibérant pour se prononcer. A défaut de délibération dans ce délai, ils sont réputés l'avoir approuvée.

Considérant que la CCPS et ses communes membres optent pour le système de répartition dérogatoire libre selon les modalités suivantes :

- Prise en charge à 50% de la contribution au FPIC par l'EPCI et 50% par les communes membres.
- Le montant de la contribution restant à répartir entre les communes s'établit au prorata, en fonction de leur potentiel financier par habitant et de leur population DGF.


Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE la répartition dérogatoire de la contribution au FPIC 2020 : prise en charge à 50% de la contribution au FPIC par l'EPCI et 50% par les communes membres.

Le Président,
Jean-Paul ROCHE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES
PORTES DE SOLOGNE

Envoyé en préfecture le 10/07/2020
Reçu en préfecture le 10/07/2020
Affiché le 
ID : 045-200005932-20200707-2020_03_87-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2020-03-87

Séance du 7 juillet 2020

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 25

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-neuf, le 7 juillet 2020

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 1^{er} juillet 2020

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Anne REAU

Jouv-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, Mme Katia BAILLY, M. Stéphane CHOUIN, M. Jean-Noël MOINE, Mme Anna MAZIER, M. Christophe BONNET, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME M. Dominique THENAULT, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Gabrielle BREMOND

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Jean-Marie THEFFO

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX, M. Didier BRAULT

Ménestreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER

Sennely : M. Philippe de DREUZY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à Mme Constance de PÉLICHY, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Avenant n°7 – SCOT

Dans le cadre du marché portant sur l'élaboration des 3 Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) du PETR Pays Loire Beauce, PETR Forêt d'Orléans Loire Sologne et de la Communauté de Communes des Portes de Sologne, un avenant au marché est nécessaire pour prendre en considération l'ensemble des prestations supplémentaires réalisées concernant le temps passé pour la rédaction de documents pour l'approbation du SCoT pour le PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne par le bureau d'étude Antéa group.

Le montant de l'avenant s'élève à 15 000 € HT conformément aux modalités définies entre les membres du groupement de commandes. La totalité du montant sera financé par le PETR Forêt d'Orléans Loire Sologne, de fait, aucun reste à charge sera retenu pour la Communauté de Communes des Portes de Sologne.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu la convention constitutive d'un groupement de commande «Élaboration de trois Schémas de Cohérence Territoriale pour les Pays Forêt d'Orléans - Val de Loire, Loire Beauce et Sologne Val Sud» en date du 19 novembre 2013,

Vu les avenants n°1, n°2, n°3, n°4, n°5 et n°6 à la convention constitutive du Groupement de commandes

Signé par **Jean-Paul ROCHE**

Date : 10/07/2020

Qualité : CC PORTES DE
SOLOGNE-PDT

Considérant que chaque membre du groupement de commande doit prendre une délibération pour acter une décision,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, 26 voix pour (M. Jean-Frédric Ouvry ne participe pas au vote)

APPROUVE le présent avenant intégrant des prestations supplémentaires réalisées et à réaliser par le cabinet Antéa group pour un montant de 15 000 € HT pour le compte du PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne qui financera lui-même ces prestations ;


AUTORISE le Président du PETR Pays Loire Beauce en tant que coordonnateur du groupement de commande, à signer l'avenant avec Antéa Group,

AUTORISE le Président de la Communauté de Communes des Portes de Sologne à procéder à l'ensemble des formalités nécessaires et de signer tous les actes afférents à la présente délibération

Le Président,
Jean-Paul ROCHE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES
PORTES DE SOLOGNE

Envoyé en préfecture le 10/07/2020
Reçu en préfecture le 10/07/2020
Affiché le 
ID : 045-200005932-20200707-2020_03_88-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2020-03-88

Séance du 7 juillet 2020

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 25

Votants : 27

L' An Deux Mille dix-neuf, le 7 juillet 2020

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 1^{er} juillet 2020

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Anne REAU

Jouv-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, Mme Katia BAILLY, M. Stéphane CHOUIN, M. Jean-Noël MOINE, Mme Anna MAZIER, M. Christophe BONNET, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME M. Dominique THENAULT, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Gabrielle BREMOND

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Jean-Marie THEFFO

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX, M. Didier BRAULT

Ménestreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER

Sennely : M. Philippe de DREUZY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à Mme Constance de PÉLICHY, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : **Demande d'intervention de l'établissement public foncier interdépartemental foncier Cœur de France - Extension de la zone d'activités de Ménestreau-en-Villette**

Vu la Loi ELAN du 23 novembre 2018 portant création de l'opération de revitalisation territoriale (ORT),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le règlement intérieur et d'intervention de l'EPFLI Foncier Cœur de France,

Vu le dossier de demande d'intervention de l'EPFLI Foncier Cœur de France,

Vu la délibération du Conseil de la Communauté de Communes des Portes de Sologne en date du 17 décembre 2019 décidant de solliciter l'intervention de l'EPFLI Foncier Cœur de France;

Vu le courrier de consultation pour avis de la Commune de MENESTREAU-EN-VILLETTE sur l'opération, en date du 15 mai 2020,

Vu l'avis favorable de la Commune de MENESTREAU-EN-VILLETTE en date du 11 juin 2020,

Vu l'avis domanial sur la valeur vénale des biens en date du 9 décembre 2019,

Vu l'avis du bureau communautaire en date du 23 juin 2020,

Vu le projet de convention de portage foncier avec l'EPFLI Foncier Cœur de France,

La Communauté de Communes des Portes de Sologne est adhérente à l'EPFLI Foncier Cœur de France.

L'EPFLI Foncier Cœur de France est un Etablissement Public Industriel et Commercial (E.P.I.C.) doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

Signé par : Jean-Paul ROCHE

Date : 10/07/2020

Qualité : CC PORTES DE
SOLOGNE-PDT

Il est compétent pour acquérir et porter des biens immobiliers bâtis ou non bâtis pour le compte de ses adhérents ou de toute personne publique. Après signature d'une convention portant notamment sur la durée du portage foncier ainsi que sur les modalités et conditions du remboursement du capital, l'EPFLI acquiert les biens et les gère dans tous leurs aspects. Le temps du portage peut être consacré à la réalisation de travaux de proto-aménagement (sécurisation, démolition, dépollution, ...) sous maîtrise d'ouvrage de l'EPFLI. Au terme du portage convenu ou par anticipation, l'EPFLI rétrocède les biens à l'adhérent à l'initiative de la demande d'intervention ou à toute personne publique ou privée qu'il lui désignerait.

Par délibération en date du 17 décembre 2019, le Conseil a décidé de solliciter l'intervention de l'EPFLI dans le cadre du projet d'extension de la zone d'activités de MENESTREAU-EN-VILLETTE, d'intérêt communautaire. Il est proposé de confirmer cette demande d'intervention en la motivant, de donner à l'EPFLI les limites du mandat communautaire et de déterminer les modalités du portage foncier.

La communauté de communes a le projet d'extension de la zone d'activités située lieu-dit « entre les deux routes », entre la route de Marcilly – RD 108 – et la route de Saint Martin. Un projet de voirie est envisagé pour aménager une desserte de cette future zone à partie de la route départementale.

Il s'agit de 3 parcelles non bâties et boisées, appartenant à deux propriétaires différents :

Lieu-dit	Références cadastrales	Superficie
Entre les deux routes	D 946	1 410 m ²
Entre les deux routes	D 947	20 790 m ²
Entre les deux routes	D 948	18 040 m ²
Superficie totale à acquérir		40 440 m²

Ces parcelles sont classées en zone AU_i du PLU en vigueur.

Conformément aux dispositions de l'article L324-1 du Code de l'urbanisme, la Commune de MENESTREAU-EN-VILLETTE a été consultée par courrier en date du 15 mai 2020. Le Conseil municipal a émis un avis favorable sur l'opération de portage envisagée par délibération en date du 11 juin 2020.

Le mandat confié à l'EPFLI consistera à négocier l'acquisition des biens concernés, situés à MENESTREAU-EN-VILLETTE, lieudit « entre les deux routes », en nature de bois cadastrés section D numéros 946, 947 et 948 d'une superficie totale de 40 440 m².

Le coût prévisionnel des acquisitions foncières est estimé à 140 000 €, soit 3,48 €/m², au regard de l'avis domanial en date du 9 décembre 2019 (hors marge d'appréciation de + 10% et hors frais). A ce stade, le mandat de l'EPFLI est limité à ce montant. Ce montant pourra néanmoins être relevé à un prix supérieur au vu du contexte après accord écrit du Président. Si le prix négocié n'excédait pas le montant de l'avis domanial marge incluse ou à défaut, après accord du Président à qui le Conseil donne délégation pour ce faire, l'EPFLI serait habilité à poursuivre l'acquisition selon les modalités de portage ci-dessous définies.

Le portage foncier s'effectuera sur une durée prévisionnelle de 4 ans, selon remboursement par annuités constantes au vu des simulations financières produites par l'EPFLI. Observation étant ici faite que la durée du portage pourra être réduite ou prorogée selon l'évolution et l'avancement du projet, sur demande auprès de l'EPFLI.

La gestion des biens sera assurée par l'EPFLI pendant la durée du portage.


Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

HABILITE le Président à solliciter l'intervention de l'Etablissement Public Foncier Local Interdépartemental Foncier Cœur de France (EPFLI Foncier Cœur de France) dans le cadre du projet d'extension de la zone d'activités de MENESTREAU EN VILLETTE, nécessitant l'acquisition des biens situés à MENESTREAU EN VILLETTE, en nature de bois, ainsi cadastrés :

- section D n°946 lieudit « entre les deux routes » d'une superficie de 1 410 m² ;
- section D n°947 lieudit « entre les deux routes » d'une superficie de 20 790 m² ;
- section D n°948 lieudit « entre les deux routes » d'une superficie de 18 240 m².



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES
PORTES DE SOLOGNE

Envoyé en préfecture le 10/07/2020
Reçu en préfecture le 10/07/2020
Affiché le 
ID : 045-200005932-20200707-2020_03_89-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2020-03-89

Séance du 7 juillet 2020

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 25

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-neuf, le 7 juillet 2020

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 1^{er} juillet 2020

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Anne REAU

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, Mme Katia BAILLY, M. Stéphane CHOUIN, M. Jean-Noël MOINE, Mme Anna MAZIER, M. Christophe BONNET, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME M. Dominique THENAULT, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Gabrielle BREMOND

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORT, M. Jean-Marie THEFFO

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX, M. Didier BRAULT

Ménestreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER

Sennely : M. Philippe de DREUZY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à Mme Constance de PÉLICHY, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : **Demande d'intervention de l'établissement public foncier interdépartemental foncier Cœur de France - Création d'une zone d'activités à Ligny-le-Ribault**

Vu la Loi ELAN du 23 novembre 2018 portant création de l'opération de revitalisation territoriale (ORT),

Vu le règlement intérieur et d'intervention de l'EPFLI Foncier Cœur de France,

Vu le dossier de demande d'intervention de l'EPFLI Foncier Cœur de France,

Vu la délibération du Conseil de la Communauté de Communes des Portes de Sologne en date du 17 décembre 2019 décidant de solliciter l'intervention de l'EPFLI Foncier Cœur de France;

Vu le courrier de consultation pour avis de la Commune de LIGNY-LE-RIBAUT sur l'opération, en date du 15 mai 2020,

Vu l'avis favorable de la Commune de LIGNY-LE-RIBAUT, par délibération du Conseil municipal en date du 1^{er} juillet 2020,

Vu l'avis domanial sur la valeur vénale des biens en date du 9 décembre 2019,

Vu l'avis du bureau communautaire en date du 23 juin 2020,

Vu le projet de convention de portage foncier avec l'EPFLI Foncier Cœur de France,

La Communauté de Communes des Portes de Sologne est adhérente à l'EPFLI Foncier Cœur de France.

L'EPFLI Foncier Cœur de France est un Etablissement Public Industriel et Commercial (E.P.I.C.) doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

Signé par : Jean-Paul ROCHE

Date : 10/07/2020

Qualité : CC PORTES DE
SOLOGNE-PDT

Il est compétent pour acquérir et porter des biens immobiliers bâtis ou non bâtis pour le compte de ses adhérents ou de toute personne publique. Après signature d'une convention portant notamment sur la durée du portage foncier ainsi que sur les modalités et conditions du remboursement du capital, l'EPFLI acquiert les biens et les gère dans tous leurs aspects. Le temps du portage peut être consacré à la réalisation de travaux de proto-aménagement (sécurisation, démolition, dépollution, etc) sous maîtrise d'ouvrage de l'EPFLI. Au terme du portage convenu ou par anticipation, l'EPFLI rétrocède les biens à l'adhérent à l'initiative de la demande d'intervention ou à toute personne publique ou privée qu'il lui désignerait.

Par délibération en date du 17 décembre 2019, le Conseil a décidé de solliciter l'intervention de l'EPFLI dans le cadre du projet de création de la zone d'activités de LIGNY-LE-RIBAUT d'intérêt communautaire.

Il est proposé de confirmer cette demande d'intervention en la motivant, de donner à l'EPFLI les limites du mandat communautaire et de déterminer les modalités du portage foncier.

La CCPS a un projet de création d'une zone d'activités en limite de zone urbaine sur la commune de Ligny-le-Ribault. Ce projet lui permettra de répondre aux demandes de 5 entreprises qui souhaitent exercer leur activité en zone d'activités.

Les 10 parcelles concernées correspondent à un ancien secteur de carrière, actuellement boisé. Elles appartiennent à deux propriétaires.

Ces parcelles sont classées en zone AUE du PLU en vigueur. Il s'agit d'une zone à urbaniser destinée aux équipements nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif.

Conformément aux dispositions de l'article L324-1 du Code de l'urbanisme, la Commune de LIGNY-LE-RIBAUT a été consultée par courrier en date du 15 mai 2020. Le Conseil municipal a émis un avis favorable sur l'opération de portage envisagée par délibération en date du 1^{er} juillet 2020.

Le mandat confié à l'EPFLI consistera à négocier l'acquisition des biens concernés, situés à LIGNY-LE-RIBAUT, d'une contenance approximative de 76 160 m², ainsi cadastrés :

Lieudit	Section	Numéro	Superficie m ²
La Petite Cour	AH	260p	Environ 36 000
La Petite Cour	AH	262	7 225
La Petite Cour	AH	263	1 913
La Petite Cour	AH	264	8 149
La Petite Cour	AH	265	5 725
La Cour	AH	597	7 660
La Cour	AH	711	2 290
La Cour	AH	712	545
Le Bourg Est	AB	384	5 475
Le Bourg Est	AB	386	1 178
Superficie totale à acquérir			Environ 76 160 m ²


Un avis domanial en date du 9 décembre 2019 évaluait une partie des biens, représentant 67 200 m², au prix de 80 000 €, soit environ 1,20 €/m². Le périmètre des acquisitions étant élargi, il s'agira de consulter de nouveau les domaines. Le mandat de l'EPFLI sera limité au montant de l'avis domanial, après obtention d'un avis complet le cas échéant, marge incluse. Ce mandat pourra néanmoins être relevé à un prix supérieur au vu du contexte après accord écrit du Président. Si le prix négocié n'excédait pas le montant de l'avis domanial ou à défaut, après accord du Président à qui le Conseil donne délégation pour ce faire, l'EPFLI serait habilité à poursuivre l'acquisition selon les modalités de portage ci-dessous définies.

Le portage foncier s'effectuera sur une durée prévisionnelle de 4 ans, selon remboursement par annuités constantes au vu des simulations financières produites par l'EPFLI. Observation étant ici faite que la durée du portage pourra être réduite ou prorogée selon l'évolution et l'avancement du projet, sur demande auprès de l'EPFLI.

La gestion des biens sera assurée par l'EPFLI.



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES
PORTES DE SOLOGNE

Envoyé en préfecture le 10/07/2020
Reçu en préfecture le 10/07/2020
Affiché le 
ID : 045-200005932-20200707-2020_03_90-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2020-03-90

Séance du 7 juillet 2020

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 25

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-neuf, le 7 juillet 2020

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 1^{er} juillet 2020

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Anne REAU

Jouv-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, Mme Katia BAILLY, M. Stéphane CHOUIN, M. Jean-Noël MOINE, Mme Anna MAZIER, M. Christophe BONNET, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME M. Dominique THENAULT, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Gabrielle BREMOND

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Jean-Marie THEFFO

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX, M. Didier BRAULT

Ménestreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER

Sennely : M. Philippe de DREUZY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à Mme Constance de PÉLICHY, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Attribution d'une aide directe à l'entreprise « L'Auberge Solognote »

Vu le règlement (UE) n°1407/2013 de la Commission du 18/12/2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides « de minimis » ;

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 instaurant un état d'urgence sanitaire, ultérieurement prorogée par la loi n°2020-546 du 11 mai 2020 jusqu'au 10 juillet 2020,

Vu l'ordonnance modifiée n°2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de Covid 19 ;

Vu la délibération n° 175/2019 du Conseil Communautaire en date du 5 février 2019 approuvant le règlement d'attribution des aides directes aux entreprises,

Vu la délibération n°2020-02-23 du Conseil Communautaire en date du 8 juin 2020 approuvant la Convention de partenariat « Solidarité Territoriale » entre le Conseil Départemental du Loiret et la Communauté de Communes des Portes de Sologne,

Vu la demande de l'entreprise « L'auberge Solognote », dans le cadre du dispositif de soutien économique mis en place par la Communauté de Communes des Portes de Sologne en lien avec le Conseil Départemental du Loiret,

Signé par : Jean-Paul ROCHE

Date : 10/07/2020

Qualité : CC PORTES DE
SOLOGNE-PDT

Vu les avis de la Chambre de Commerce et d'industrie, et du bureau communautaire le 30 juin 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

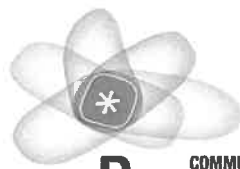
ATTRIBUE une aide économique d'un montant de 5 000 € à l'entreprise « L'Auberge Solognote » dans le cadre du dispositif de soutien économique lié à la crise sanitaire du COVID-19,

PRECISE que la Communauté de communes se réserve le droit de vérifier en 2021 que les déclarations sur l'honneur concernant la perte de chiffre d'affaire se vérifient dans les documents comptables certifiés de l'entreprise. A contrario, un remboursement de l'aide versée pourra être sollicitée auprès de l'entreprise qui s'engage à transmettre les éléments de vérification qui pourront être demandés par la CCPS.


AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de mise en œuvre de l'aide, et à solliciter les subventions correspondantes du département.

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents afférents à la présente délibération.

Le Président,
Jean-Paul ROCHE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES
PORTES DE SOLOGNE

Envoyé en préfecture le 10/07/2020
Reçu en préfecture le 10/07/2020
Affiché le 
ID : 045-200005932-20200707-2020_03_91-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2020-03-91

Séance du 7 juillet 2020

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 25

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-neuf, le 7 juillet 2020

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 1^{er} juillet 2020

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Anne REAU

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, Mme Katia BAILLY, M. Stéphane CHOUIN, M. Jean-Noël MOINE, Mme Anna MAZIER, M. Christophe BONNET, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME M. Dominique THENAULT, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Gabrielle BREMOND

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Jean-Marie THEFFO

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX, M. Didier BRAULT

Ménestreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER

Sennely : M. Philippe de DREUZY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à Mme Constance de PÉLICHY, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Attribution d'une aide directe à l'entreprise « LDV VISION »

Vu le règlement (UE) n°1407/2013 de la Commission du 18/12/2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides « de minimis » ;

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 instaurant un état d'urgence sanitaire, ultérieurement prorogée par la loi n°2020-546 du 11 mai 2020 jusqu'au 10 juillet 2020,

Vu l'ordonnance modifiée n°2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de Covid 19 ;

Vu la délibération n° 175/2019 du Conseil Communautaire en date du 5 février 2019 approuvant le règlement d'attribution des aides directes aux entreprises,

Vu la délibération n°2020-02-23 du Conseil Communautaire en date du 8 juin 2020 approuvant la Convention de partenariat « Solidarité Territoriale » entre le Conseil Départemental du Loiret et la Communauté de Communes des Portes de Sologne,

Vu la demande de l'entreprise « LDV VISION », dans le cadre du dispositif de soutien économique mis en place par la Communauté de Communes des Portes de Sologne en lien avec le Conseil Départemental du Loiret,

Signé par : Jean-Paul ROCHE

Date : 10/07/2020

Qualité : CC PORTES DE SOLOGNE-PDT

Vu les avis de la Chambre de Commerce et d'industrie, et du bureau communautaire le 30 juin 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ATTRIBUE une aide économique d'un montant de 5 000 € à l'entreprise « LDV VISION » dans le cadre du dispositif de soutien économique lié à la crise sanitaire du COVID-19,

PRECISE que la Communauté de communes se réserve le droit de vérifier en 2021 que les déclarations sur l'honneur concernant la perte de chiffre d'affaire se vérifient dans les documents comptables certifiés de l'entreprise. A contrario, un remboursement de l'aide versée pourra être sollicitée auprès de l'entreprise qui s'engage à transmettre les éléments de vérification qui pourront être demandés par la CCPS.


AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de mise en œuvre de l'aide, et à solliciter les subventions correspondantes du département.

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents afférents à la présente délibération.

Le Président,
Jean-Paul ROCHE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES
PORTES DE SOLOGNE

Envoyé en préfecture le 10/07/2020
Reçu en préfecture le 10/07/2020
Affiché le 
ID : 045-200005932-20200707-2020_03_93-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2020-03-93

Séance du 7 juillet 2020

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 25

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-neuf, le 7 juillet 2020

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 1^{er} juillet 2020

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Anne REAU

Jouv-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, Mme Katia BAILLY, M. Stéphane CHOUIN, M. Jean-Noël MOINE, Mme Anna MAZIER, M. Christophe BONNET, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME M. Dominique THENAULT, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Gabrielle BREMOND

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Jean-Marie THEFFO

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX, M. Didier BRAULT

Ménestreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER

Sennely : M. Philippe de DREUZY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à Mme Constance de PÉLICHY, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Attribution d'une aide directe à l'entreprise « LES TROIS MARCHES »

Vu le règlement (UE) n°1407/2013 de la Commission du 18/12/2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides « de minimis » ;

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 instaurant un état d'urgence sanitaire, ultérieurement prorogée par la loi n°2020-546 du 11 mai 2020 jusqu'au 10 juillet 2020,

Vu l'ordonnance modifiée n°2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de Covid 19 ;

Vu la délibération n° 175/2019 du Conseil Communautaire en date du 5 février 2019 approuvant le règlement d'attribution des aides directes aux entreprises,

Vu la délibération n°2020-02-23 du Conseil Communautaire en date du 8 juin 2020 approuvant la Convention de partenariat « Solidarité Territoriale » entre le Conseil Départemental du Loiret et la Communauté de Communes des Portes de Sologne,

Vu l'article L. 5211-10 du CGCT qui prévoit que le président peut recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant,

Signé par : Jean-Paul ROCHE

Date : 10/07/2020

Qualité : CC PORTES DE
SOLOGNE-PDT

Vu la demande de l'entreprise « LES TROIS MARCHES », dans le cadre du dispositif de soutien économique mis en place par la Communauté de Communes des Portes de Sologne en lien avec le Conseil Départemental du Loiret,

Vu les avis de la Chambre de Commerce et d'industrie, et du bureau communautaire le 30 juin 2020,
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

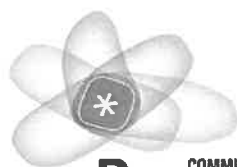
ATTRIBUE une aide économique d'un montant de 5 000 € à l'entreprise « LES TROIS MARCHES » dans le cadre du dispositif de soutien économique lié à la crise sanitaire du COVID-19,

PRECISE que la Communauté de communes se réserve le droit de vérifier en 2021 que les déclarations sur l'honneur concernant la perte de chiffre d'affaire se vérifient dans les documents comptables certifiés de l'entreprise. A contrario, un remboursement de l'aide versée pourra être sollicitée auprès de l'entreprise qui s'engage à transmettre les éléments de vérification qui pourront être demandés par la CCPS.


AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de mise en œuvre de l'aide, et à solliciter les subventions correspondantes du département.

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents afférents à la présente délibération.

Le Président,
Jean-Paul ROCHE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES
PORTES DE SOLOGNE

Envoyé en préfecture le 10/07/2020
Reçu en préfecture le 10/07/2020
Affiché le 
ID : 045-200005932-20200707-2020_03_94-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2020-03-94

Séance du 7 juillet 2020

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 25

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-neuf, le 7 juillet 2020

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 1^{er} juillet 2020

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Anne REAU

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, Mme Katia BAILLY, M. Stéphane CHOUIN, M. Jean-Noël MOINE, Mme Anna MAZIER, M. Christophe BONNET, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME M. Dominique THENAULT, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Gabrielle BREMOND

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Jean-Marie THEFFO

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX, M. Didier BRAULT

Ménestreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER

Sennely : M. Philippe de DREUZY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à Mme Constance de PÉLICHY, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Attribution d'une aide directe à l'entreprise « ECURIE T.MOREAU »

Vu le règlement (UE) n°1407/2013 de la Commission du 18/12/2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides « de minimis » ;

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 instaurant un état d'urgence sanitaire, ultérieurement prorogée par la loi n°2020-546 du 11 mai 2020 jusqu'au 10 juillet 2020,

Vu l'ordonnance modifiée n°2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de Covid 19 ;

Vu la délibération n° 175/2019 du Conseil Communautaire en date du 5 février 2019 approuvant le règlement d'attribution des aides directes aux entreprises,

Vu la délibération n°2020-02-23 du Conseil Communautaire en date du 8 juin 2020 approuvant la Convention de partenariat « Solidarité Territoriale » entre le Conseil Départemental du Loiret et la Communauté de Communes des Portes de Sologne,

Vu l'article L. 5211-10 du CGCT qui prévoit que le président peut recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant,

Signé par : Jean-Paul ROCHE

Date : 10/07/2020

Qualité : CC PORTES DE
SOLOGNE-PDT

Vu la demande de l'entreprise « ECURIE T.MOREAU », dans le cadre du dispositif de soutien économique mis en place par la Communauté de Communes des Portes de Sologne en lien avec le Conseil Départemental du Loiret,

Vu les avis de la Chambre de Commerce et d'industrie, et du bureau communautaire le 30 juin 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ATTRIBUE une aide économique d'un montant de 5 000 € à l'entreprise « ECURIE T.MOREAU » dans le cadre du dispositif de soutien économique lié à la crise sanitaire du COVID-19,

PRECISE que la Communauté de communes se réserve le droit de vérifier en 2021 que les déclarations sur l'honneur concernant la perte de chiffre d'affaire se vérifient dans les documents comptables certifiés de l'entreprise. A contrario, un remboursement de l'aide versée pourra être sollicitée auprès de l'entreprise qui s'engage à transmettre les éléments de vérification qui pourront être demandés par la CCPS.

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de mise en œuvre de l'aide, et à solliciter les subventions correspondantes du département.

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents afférents à la présente délibération

Le Président,
Jean-Paul ROCHE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES
PORTES DE SOLOGNE

Envoyé en préfecture le 10/07/2020
Reçu en préfecture le 10/07/2020
Affiché le **SLO**
ID : 045-200005932-20200707-2020_03_95-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2020-03-95

Séance du 7 juillet 2020

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 25

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-neuf, le 7 juillet 2020

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 1^{er} juillet 2020

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Anne REAU

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, Mme Katia BAILLY, M. Stéphane CHOUIN, M. Jean-Noël MOINE, Mme Anna MAZIER, M. Christophe BONNET, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME M. Dominique THENAULT, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Gabrielle BREMOND

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Jean-Marie THEFFO

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX, M. Didier BRAULT

Ménestreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER

Sennely : M. Philippe de DREUZY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à Mme Constance de PÉLICHY, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Attribution d'une aide directe à l'entreprise « FLORALIES DE SOLOGNE »

Vu le règlement (UE) n°1407/2013 de la Commission du 18/12/2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides « de minimis » ;

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 instaurant un état d'urgence sanitaire, ultérieurement prorogée par la loi n°2020-546 du 11 mai 2020 jusqu'au 10 juillet 2020,

Vu l'ordonnance modifiée n°2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de Covid 19 ;

Vu la délibération n° 175/2019 du Conseil Communautaire en date du 5 février 2019 approuvant le règlement d'attribution des aides directes aux entreprises,

Vu la délibération n°2020-02-23 du Conseil Communautaire en date du 8 juin 2020 approuvant la Convention de partenariat « Solidarité Territoriale » entre le Conseil Départemental du Loiret et la Communauté de Communes des Portes de Sologne,

Vu l'article L. 5211-10 du CGCT qui prévoit que le président peut recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant,

Signé par : Jean-Paul ROCHE

Date : 10/07/2020

Qualité : CC PORTES DE
SOLOGNE-PDT

Vu la demande de l'entreprise « FLORALIES DE SOLOGNE », dans le cadre du dispositif de soutien économique mis en place par la Communauté de Communes des Portes de Sologne en lien avec le Conseil Départemental du Loiret,

Vu les avis de la Chambre de Commerce et d'industrie, et du bureau communautaire le 30 juin 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ATTRIBUE une aide économique d'un montant de 3 000 € à l'entreprise « FLORALIES DE SOLOGNE » dans le cadre du dispositif de soutien économique lié à la crise sanitaire du COVID-19,

PRECISE que la Communauté de communes se réserve le droit de vérifier en 2021 que les déclarations sur l'honneur concernant la perte de chiffre d'affaire se vérifient dans les documents comptables certifiés de l'entreprise. A contrario, un remboursement de l'aide versée pourra être sollicitée auprès de l'entreprise qui s'engage à transmettre les éléments de vérification qui pourront être demandés par la CCPS.


AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de mise en œuvre de l'aide, et à solliciter les subventions correspondantes du département.

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents afférents à la présente délibération.

Le Président,
Jean-Paul ROCHE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES
PORTES DE SOLOGNE

Envoyé en préfecture le 10/07/2020
Reçu en préfecture le 10/07/2020
Affiché le 
ID : 045-200005932-20200707-2020_03_96-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2020-03-96

Séance du 7 juillet 2020

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 25

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-neuf, le 7 juillet 2020

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 1^{er} juillet 2020

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Anne REAU

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, Mme Katia BAILLY, M. Stéphane CHOUIN, M. Jean-Noël MOINE, Mme Anna MAZIER, M. Christophe BONNET, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME M. Dominique THENAULT, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Gabrielle BREMOND

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Jean-Marie THEFFO

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX, M. Didier BRAULT

Ménestreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER

Sennely : M. Philippe de DREUZY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à Mme Constance de PÉLICHY, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Attribution d'une aide directe à l'entreprise « CHATEAU LES MUIDS »

Vu le règlement (UE) n°1407/2013 de la Commission du 18/12/2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides « de minimis » ;

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 instaurant un état d'urgence sanitaire, ultérieurement prorogée par la loi n°2020-546 du 11 mai 2020 jusqu'au 10 juillet 2020,

Vu l'ordonnance modifiée n°2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de Covid 19 ;

Vu la délibération n° 175/2019 du Conseil Communautaire en date du 5 février 2019 approuvant le règlement d'attribution des aides directes aux entreprises,

Vu la délibération n°2020-02-23 du Conseil Communautaire en date du 8 juin 2020 approuvant la Convention de partenariat « Solidarité Territoriale » entre le Conseil Départemental du Loiret et la Communauté de Communes des Portes de Sologne,

Vu la demande de l'entreprise « CHATEAU LES MUIDS », dans le cadre des dispositions de l'article 104 de la Loi n°2015-912 du 7 août 2015 relative au travail, à l'égalité professionnelle et à la croissance de l'économie mis en place par la Communauté de Communes des Portes de Sologne en

Signé par : Jean-Paul ROCHE

Date : 10/07/2020

Président de la Communauté de Communes des Portes de Sologne
SLOLOGNE-PDT

Vu les avis de la Chambre de Commerce et d'industrie, et du bureau communautaire le 30 juin 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

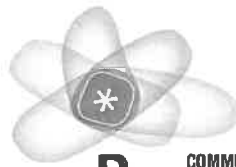
ATTRIBUE une aide économique d'un montant de 5 000 € à l'entreprise « CHATEAU LES MUIDS » dans le cadre du dispositif de soutien économique lié à la crise sanitaire du COVID-19,

PRECISE que la Communauté de communes se réserve le droit de vérifier en 2021 que les déclarations sur l'honneur concernant la perte de chiffre d'affaire se vérifient dans les documents comptables certifiés de l'entreprise. A contrario, un remboursement de l'aide versée pourra être sollicitée auprès de l'entreprise qui s'engage à transmettre les éléments de vérification qui pourront être demandés par la CCPS.


AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de mise en œuvre de l'aide, et à solliciter les subventions correspondantes du département.

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents afférents à la présente délibération.

Le Président,
Jean-Paul ROCHE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES
PORTES DE SOLOGNE

Envoyé en préfecture le 10/07/2020
Reçu en préfecture le 10/07/2020
Affiché le 
ID : 045-200005932-20200707-2020_03_97-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2020-03-97

Séance du 7 juillet 2020

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 25

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-neuf, le 7 juillet 2020

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 1^{er} juillet 2020

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Anne REAU

Jouv-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, Mme Katia BAILLY, M. Stéphane CHOUIN, M. Jean-Noël MOINE, Mme Anna MAZIER, M. Christophe BONNET, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME M. Dominique THENAULT, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Gabrielle BREMOND

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Jean-Marie THEFFO

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX, M. Didier BRAULT

Ménestreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER

Sennely : M. Philippe de DREUZY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à Mme Constance de PÉLICHY, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Attribution d'une aide directe à l'entreprise « Look Coiffure »

Vu le règlement (UE) n°1407/2013 de la Commission du 18/12/2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides « de minimis » ;

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 instaurant un état d'urgence sanitaire, ultérieurement prorogée par la loi n°2020-546 du 11 mai 2020 jusqu'au 10 juillet 2020,

Vu l'ordonnance modifiée n°2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de Covid 19 ;

Vu la délibération n° 175/2019 du Conseil Communautaire en date du 5 février 2019 approuvant le règlement d'attribution des aides directes aux entreprises,

Vu la délibération n°2020-02-23 du Conseil Communautaire en date du 8 juin 2020 approuvant la Convention de partenariat « Solidarité Territoriale » entre le Conseil Départemental du Loiret et la Communauté de Communes des Portes de Sologne,

Vu la demande de l'entreprise « Look Coiffure », dans le cadre du dispositif de soutien économique mis en place par la Communauté de Communes des Portes de Sologne en lien avec le Conseil Départemental du Loiret,

Signé par : Jean-Paul ROCHE

Date : 10/07/2020

Qualité : **COFFRETS DE
SOLOGNE-PDT**

Envoyé en préfecture le 10/07/2020

Reçu en préfecture le 10/07/2020

Affiché le

SLO

ID : 045-200005932-20200707-2020_03_97-DE

Vu les avis de la Chambre de Commerce et d'industrie, et du bureau communautaire le 30 juin 2020,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

ATTRIBUE une aide économique d'un montant de 5 000 € à l'entreprise « Look Coiffure » dans le cadre du dispositif de soutien économique lié à la crise sanitaire du COVID-19,

PRECISE que la Communauté de communes se réserve le droit de vérifier en 2021 que les déclarations sur l'honneur concernant la perte de chiffre d'affaire se vérifient dans les documents comptables certifiés de l'entreprise. A contrario, un remboursement de l'aide versée pourra être sollicitée auprès de l'entreprise qui s'engage à transmettre les éléments de vérification qui pourront être demandés par la CCPS.


AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de mise en œuvre de l'aide, et à solliciter les subventions correspondantes du département.

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents afférents à la présente délibération.

Le Président,
Jean-Paul ROCHE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES
PORTES DE SOLOGNE

Envoyé en préfecture le 10/07/2020
Reçu en préfecture le 10/07/2020
Affiché le 
ID : 045-200005932-20200707-2020_03_98-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2020-03-98

Séance du 7 juillet 2020

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 25

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-neuf, le 7 juillet 2020

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 1^{er} juillet 2020

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Anne REAU

Jouv-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, Mme Katia BAILLY, M. Stéphane CHOUIN, M. Jean-Noël MOINE, Mme Anna MAZIER, M. Christophe BONNET, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME M. Dominique THENAULT, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Gabrielle BREMOND

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Jean-Marie THEFFO

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX, M. Didier BRAULT

Ménéstreaux-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER

Sennely : M. Philippe de DREUZY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à Mme Constance de PÉLICHY, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Attribution d'une aide directe à l'entreprise « Le Colvert »

Vu le règlement (UE) n°1407/2013 de la Commission du 18/12/2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides « de minimis » ;

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 instaurant un état d'urgence sanitaire, ultérieurement prorogée par la loi n°2020-546 du 11 mai 2020 jusqu'au 10 juillet 2020,

Vu l'ordonnance modifiée n°2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de Covid 19 ;

Vu la délibération n° 175/2019 du Conseil Communautaire en date du 5 février 2019 approuvant le règlement d'attribution des aides directes aux entreprises,

Vu la délibération n°2020-02-23 du Conseil Communautaire en date du 8 juin 2020 approuvant la Convention de partenariat « Solidarité Territoriale » entre le Conseil Départemental du Loiret et la Communauté de Communes des Portes de Sologne,

Vu la demande de l'entreprise « Le Colvert », dans le cadre du dispositif de soutien économique mis en place par la Communauté de Communes des Portes de Sologne en lien avec le Conseil Départemental du Loiret

Signé par : Jean-Paul ROCHE

Date : 10/07/2020

Qualité : CO-PRÉSIDENT
SOLOGNE-PDT

Vu les avis de la Chambre de Commerce et d'industrie, et du bureau communautaire le 30 juin 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ATTRIBUE une aide économique d'un montant de 5 000 € à l'entreprise « Le Colvert » dans le cadre du dispositif de soutien économique lié à la crise sanitaire du COVID-19,

PRECISE que la Communauté de communes se réserve le droit de vérifier en 2021 que les déclarations sur l'honneur concernant la perte de chiffre d'affaire se vérifient dans les documents comptables certifiés de l'entreprise. A contrario, un remboursement de l'aide versée pourra être sollicitée auprès de l'entreprise qui s'engage à transmettre les éléments de vérification qui pourront être demandés par la CCPS.

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de mise en œuvre de l'aide, et à solliciter les subventions correspondantes du département.

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents afférents à la présente délibération.

Le Président,
Jean-Paul ROCHE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES
PORTES DE SOLOGNE

Envoyé en préfecture le 10/07/2020
Reçu en préfecture le 10/07/2020
Affiché le **SLO**
ID : 045-200005932-20200707-2020_03_99-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2020-03-99

Séance du 7 juillet 2020

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 25

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-neuf, le 7 juillet 2020

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 1^{er} juillet 2020

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Anne REAU

Jouv-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, Mme Katia BAILLY, M. Stéphane CHOUIN, M. Jean-Noël MOINE, Mme Anna MAZIER, M. Christophe BONNET, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME M. Dominique THENAULT, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Gabrielle BREMOND

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Jean-Marie THEFFO

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX, M. Didier BRAULT

Ménéstreaux-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER

Sennely : M. Philippe de DREUZY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à Mme Constance de PÉLICHY, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Soutien aux entreprises – délégation de signature

Vu la délibération n° 101/2018 du Conseil Communautaire en date du 25 septembre 2018 approuvant la mise en œuvre d'un partenariat économique avec la Région Centre-Val de Loire,

Vu la délibération n° 175/2019 du Conseil Communautaire en date du 5 février 2019 approuvant le règlement d'attribution des aides directes aux entreprises,

Vu la délibération n°2020-02-23 du Conseil Communautaire en date du 8 juin 2020 approuvant la Convention de partenariat « Solidarité Territoriale » entre le Conseil Départemental du Loiret et la Communauté de Communes des Portes de Sologne,

Vu l'article L. 5211-10 du CGCT qui prévoit que le président peut recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant,

Par délibérations en date du 8 juin 2020, la communauté de communes des Portes de Sologne a approuvé la convention de partenariat « Solidarité Territoriale » avec le département du Loiret et la convention de participation au « Fonds Renaissance Centre Val de Loire » avec la Région Centre Val de Loire, pour aider les petites entreprises à redémarrer leur activité dans le contexte de la crise sanitaires liée au Covid 19.

Signé par : Jean-Paul ROCHE

Date : 10/07/2020

**Qualité : CC PORTES DE
SOLOGNE-PDT**

Afin de simplifier à l'avenir l'attribution de ces aides et ne pas retarder les versements, il apparaît opportun de déléguer au Président l'attribution des aides. Il prendra ses décisions conformément aux dispositions du règlement adopté en conseil, dans la limite des crédits prévus au budget.


Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à décider le versement des aides dans les conditions fixées par les délibérations du 8 juin 2020, après instruction par les services compétents, et à signer tous documents permettant ce versement.

Le Président,
Jean-Paul ROCHE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES
PORTES DE SOLOGNE

Envoyé en préfecture le 10/07/2020
Reçu en préfecture le 10/07/2020
Affiché le 
ID : 045-200005932-20200707-2020_03_100-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2020-03-100

Séance du 7 juillet 2020

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 25

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-neuf, le 7 juillet 2020

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 1^{er} juillet 2020

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Anne REAU

Jouv-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, Mme Katia BAILLY, M. Stéphane CHOUIN, M. Jean-Noël MOINE, Mme Anna MAZIER, M. Christophe BONNET, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME M. Dominique THENAULT, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Gabrielle BREMOND

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Jean-Marie THEFFO

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX, M. Didier BRAULT

Ménestreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER

Sennely : M. Philippe de DREUZY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à Mme Constance de PÉLICHY, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Fourniture de tests sérologiques aux entreprises

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu le Protocole National de Déconfinement en date du 24 juin 2020,

Dans le cadre de la lutte contre la propagation du Covid-19 et sur la base de la stratégie nationale de dépistage énoncée par le Président de la République, la Communauté de Commune des Portes de Sologne (CCPS) souhaite faire bénéficier à ses entreprises de tests sérologiques qu'elle a commandés.

Il est rappelé que contrairement aux tests virologiques, qui permettent de déterminer si la personne est porteuse du virus à un instant T, les tests sérologiques confirment si la personne a été en contact avec le virus. Par contre, une sérologie positive n'informe pas, en l'état des connaissances actuelles, du caractère protecteur des anticorps anti-SARS-CoV-2. La détection d'anticorps ne peut être en effet corrélée avec certitudes à l'existence d'une immunité, qui si elle était démontrée nécessiterait d'en déterminer la persistance dans le temps. Il est important de rappeler qu'actuellement, aucune donnée scientifique ne permet de garantir une immunité vis-à-vis du SARS-CoV-2.

Signé par : Jean-Paul ROCHE
Date : 10/07/2020
Qualité : CC PORTES DE
SOLOGNE-PDT

Le coût unitaire d'un test est de 10,80 € TTC. Chaque paquet contient 25 unités.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

FIXE le tarif des tests à l'unité comme suit :


- gratuité pour les entreprises ayant bénéficié d'une aide financière (Fond de soutien de l'Etat, Aides TPE-CD45 ou Fonds Renaissance)
- 10,80 € l'unité pour les autres entreprises

AUTORISE le Président de la Communauté de Communes, ou son représentant, à signer l'ensemble des documents afférents à la présente délibération.

Le Président,
Jean-Paul ROCHE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES
PORTES DE SOLOGNE

Envoyé en préfecture le 10/07/2020
Reçu en préfecture le 10/07/2020
Affiché le 
ID : 045-200005932-20200707-2020_03_101-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2020-03-101

Séance du 7 juillet 2020

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 25

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-neuf, le 7 juillet 2020

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 1^{er} juillet 2020

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Anne REAU

Jouv-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, Mme Katia BAILLY, M. Stéphane CHOUIN, M. Jean-Noël MOINE, Mme Anna MAZIER, M. Christophe BONNET, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME M. Dominique THENAULT, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Gabrielle BREMOND

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Jean-Marie THEFFO

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX, M. Didier BRAULT

Ménestreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER

Sennely : M. Philippe de DREUZY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à Mme Constance de PÉLICHY, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : **Avenant n° 1 à la convention de mutualisation de service pour l'instruction des autorisations du droit des sols entre la CCPS et les communes membres de la CCPS et les communes de Chaumont-sur-Tharonne, Nouan-le-Fuzelier, Souvigny-en-Sologne et Vouzon**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L5211-4-2 relatif à la mise en place d'un service commun entre les communes et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre en dehors des compétences transférées,

Vu l'Article 134 de la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le b) de l'article R423-15 du code de l'urbanisme qui permet à l'autorité compétente de charger de l'instruction des actes d'urbanisme, les services d'une collectivité territoriale ou d'un groupement de collectivités,

Vu la délibération de la CCPS autorisant la création d'un service d'instruction au sens du L 5211-4-2 du CGCT,

Vu la délibération n° 42/15 approuvant le projet de convention d'instruction des autorisations d'urbanisme entre la Communauté des portes de Sologne et les communes de Ardon, Marcilly-en-Villette, Ménestreau-en-Villette, la Ferté Saint-Aubin, Ligny-le-Ribault et Sennely et autorisant Monsieur le président ou son représentant à signer les convention avec chacune des communes en date du 21 avril 2015,

Vu la délibération n° 100/15 approuvant le projet de convention d'instruction des autorisations d'urbanisme entre la Communauté des portes de Sologne et les communes de Chaumont-sur-Tharonne, Souvigny-en-Sologne et Vouzon en date du 15 décembre 2015,

Vu la délibération n° 64/16 approuvant le projet de convention entre la CCPS et la commune de Jouy-le-Potier et autorisant Monsieur le président ou son représentant à signer la convention en date du 10 novembre 2016,

Vu la délibération n° 72/16 approuvant le projet de convention d'instruction des autorisations d'urbanisme entre la Communauté des portes de Sologne et la commune Nouan-le-Fuzelier, en date du 11 octobre 2016,

Signé par : Jean-Paul ROCHE

Date : 10/07/2020

Quantité : 100

SOLOGNE

Vu les conventions signées avec chacune des communes susmentionnées,
Vu l'avenant n°1 à la convention annexé à la présente délibération,

Initialement, les conventions signées avec les communes portaient sur une tarification calculée au regard du cout supporté par la CCPS, en divisant par deux les tarifs calculés selon le coût de revient et en fonction d'un coefficient de complexité. Ce faisant la CCPS a décidé, pour les communes membres de la CCPS de prendre en charge la moitié du cout de fonctionnement du service d'instruction.

Pour rappel, il est précisé que la facturation s'effectue de manière semestrielle (au 1^{er} janvier et au 1^{er} juillet).

A compter de l'exercice 2019, la CCPS a décidé de prendre en charge la totalité des coûts de fonctionnement du service d'instruction de ses communes membres.

Pour les communes du Loir-et-Cher, la participation reste inchangée, seul le coût des permis de construire modificatif est modifié. En effet, il avait été défini dans les conventions initiales qu'un permis de construire modificatif serait facturé à l'identique d'un permis de construire initial. Vu le temps d'instruction et le coefficient de complexité, il s'avère qu'il peut être appliqué un coefficient de complexité de 0,4 et non de 1, ce qui porte le coût de revient par acte à 122 €. Cette modalité s'applique à l'ensemble des communes du Loir-et-cher à compter du 1er septembre 2020.

Il est proposé de modifier l'article 9 de ladite convention comme suit pour les communes du Loir-et-Cher :

	Coefficient	Cout de revient par acte	Participation des communes en € (membres de la CCPS)	Participation des communes en € (hors CCPS)
Permis d'aménager (PA)	2	610	0	610
Permis de construire (PC)	1	305	0	305
Déclaration préalable (DP)	0,7	214	0	214
Permis de démolir (PD), certificat d'urbanisme type b (CUB) et permis de construire modificatif	0,4	122	0	122

Considérant qu'à compter de l'exercice 2019 (c'est-à-dire à compter du 1^{er} janvier 2019) en raison de la bonne santé financière de l'EPCI il a été convenu que le coût des actes pour les communes membres de la CCPS serait supporté en totalité par la CCPS.

Considérant que les autres modalités entre le service et les communes membres sont inchangées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE l'avenant n° 1 à la convention de mutualisation de service pour l'instruction des autorisations du droit des sols avec l'ensemble des communes modifiant l'article 9 de ladite convention,

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant n° 1 à la convention avec les communes.

Le Président,
Jean-Paul ROCHE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES
PORTES DE SOLOGNE

Envoyé en préfecture le 10/07/2020
Reçu en préfecture le 10/07/2020
Affiché le **SLOW**
ID : 045-200005932-20200707-2020_03_102-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2020-03-102

Séance du 7 juillet 2020

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 25

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-neuf, le 7 juillet 2020

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 1^{er} juillet 2020

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Anne REAU

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, Mme Katia BAILLY, M. Stéphane CHOUIN, M. Jean-Noël MOINE, Mme Anna MAZIER, M. Christophe BONNET, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME M. Dominique THENAULT, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Gabrielle BREMOND

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Jean-Marie THEFFO

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX, M. Didier BRAULT

Ménéstreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER

Sennely : M. Philippe de DREUZY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à Mme Constance de PÉLICHY, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Adoption du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service d'Assainissement Non-Collectif (RPQS) 2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, dite loi Chevènement,

Le rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service d'Assainissement Non-Collectif (RPQS) retrace les activités du Service du SPANC de la Communauté de Communes des Portes de Sologne exercées durant l'année 2019. Il est destiné à informer les élus communautaires, les élus municipaux des communes membres, les partenaires de l'EPCI, les habitants de la communauté de communes et toute personne intéressée par les réalisations intercommunales. Il constitue de surcroît une mémoire des différentes actions entreprises par le Service sur cette année, tout en apportant les éléments nécessaires à la connaissance du fonctionnement et du rôle de la structure.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

PREND ACTE de la présentation dudit rapport tel qu'il figure en annexe à la présente délibération et invite son Président à prendre toutes les mesures nécessaires à sa communication.

AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer la présente délibération ainsi que tous ses différents.

Signé par Jean-Paul ROCHE

Date : 10/07/2020


Qualité : CC PORTES DE

SOLOGNE-PDT

Le Président
Jean-Paul ROCHE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES
PORTES DE SOLOGNE

Envoyé en préfecture le 10/07/2020
Reçu en préfecture le 10/07/2020
Affiché le 
ID : 045-200005932-20200707-2020_03_103-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2020-03-103

Séance du 7 juillet 2020

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 25

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-neuf, le 7 juillet 2020

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 1^{er} juillet 2020

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la

Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Anne REAU

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, Mme Katia BAILLY, M. Stéphane CHOUIN, M. Jean-Noël MOINE, Mme Anna MAZIER, M. Christophe BONNET, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME M. Dominique THENAULT, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Gabrielle BREMOND

Lignv-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Jean-Marie THEFFO

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX, M. Didier BRAULT

Ménéstreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER

Sennely : M. Philippe de DREUZY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à Mme Constance de PÉLICHY, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : **Convention d'étude foncière avec la SAFER du Centre, dans le cadre de l'étude sur les chemins de randonnée**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le marché en cours passé avec le prestataire Parcours Conseils, mandataire du groupement dont fait partie la SAFER du Centre, pour la réalisation de l'étude sur les chemins de randonnée,

La CCPS s'est engagée, courant 2019, dans la réalisation d'une étude sur les chemins de randonnée afin de pouvoir fournir aux habitants mais également aux touristes une offre qualitative et développée en itinéraires.

Aux côtés du prestataire mandataire du marché, Parcours Conseils, la SAFER du Centre propose d'intervenir sur site pour identifier et cartographier l'ensemble des chemins ruraux ainsi que le foncier communal du territoire. Ce vaste travail technique, permettra la production d'une cartographie détaillée des chemins ruraux et des parcelles appartenant aux communes, facilitant ainsi le travail de Parcours Conseils dans la finalisation des itinéraires de randonnées.

Le coût de la prestation est de 5 443,40€ HT (soit 6 532,08€ TTC dont 1 088,68€ de TVA 20%). Une convention annexée à la présente délibération détaille les caractéristiques techniques et financières de cette mission.

Signé par : Jean-Paul ROCHE

Date : 10/07/2020

Qualité : CC PORTES DE
SOLOGNE-PDT

Considérant que ce travail de reconnaissance terrain sera également bénéfique a des missions connexes, notamment pour le PLUi en cours d'élaboration,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,


APPROUVE les termes de la convention, annexée à la présente délibération, entre la SAFER du Centre et la Communauté de Communes des Portes de Sologne, concernant l'étude foncière permettant d'améliorer la connaissance du patrimoine foncier des communes, et de transmettre ces informations aux communes membres,

AUTORISE le Président de la Communauté de Communes des Portes de Sologne ou son représentant à

Le Président,
Jean-Paul ROCHE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES
PORTES DE SOLOGNE

Envoyé en préfecture le 10/07/2020
Reçu en préfecture le 10/07/2020
Affiché le 
ID : 045-200005932-20200707-2020_03_104-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2020-03-104

Séance du 7 juillet 2020

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 25

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-neuf, le 7 juillet 2020

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 1^{er} juillet 2020

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Anne REAU

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, Mme Katia BAILLY, M. Stéphane CHOUIN, M. Jean-Noël MOINE, Mme Anna MAZIER, M. Christophe BONNET, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME M. Dominique THENAULT, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Gabrielle BREMOND

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Jean-Marie THEFFO

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX, M. Didier BRAULT

Ménéstreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER

Sennely : M. Philippe de DREUZY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à Mme Constance de PÉLICHY, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Modalités de compensation à la suite de la suspension de l'Ecole de Natation Communautaire pendant la crise sanitaire COVID-19.

La deuxième session de l'École de Natation Communautaire qui devait se dérouler du mercredi 5 mars au mercredi 1^{er} juillet 2020 a été suspendue en raison de la crise sanitaire.

Le paiement de 90 € ayant déjà été effectué au cours des deux premières séances, il est laissé le choix aux familles soit d'obtenir un remboursement total, soit de reporter l'inscription à la prochaine rentrée de l'École de Natation Communautaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,


APPROUVE les mesures de compensation des inscrits à la deuxième session de l'Ecole de Natation qui consiste au remboursement de 90 € ou bien au report de leur inscription.

Le Président,
Jean-Paul ROCHE

Signé par : Jean-Paul ROCHE
Date : 10/07/2020
Qualité : CC PORTES DE
SOLOGNE-PDT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES
PORTES DE SOLOGNE

Envoyé en préfecture le 10/07/2020
Reçu en préfecture le 10/07/2020
Affiché le 
ID : 045-200005932-20200707-2020_03_105-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2020-03-105

Séance du 7 juillet 2020

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 25

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-neuf, le 7 juillet 2020

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 1^{er} juillet 2020

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Anne REAU

Jouv-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, Mme Katia BAILLY, M. Stéphane CHOUIN, M. Jean-Noël MOINE, Mme Anna MAZIER, M. Christophe BONNET, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME M. Dominique THENAULT, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Gabrielle BREMOND

Lignv-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Jean-Marie THEFFO

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX, M. Didier BRAULT

Ménestreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER

Sennely : M. Philippe de DREUZY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à Mme Constance de PÉLICHY, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Avenant sur la mise à disposition au sein de la direction de l'aménagement du territoire

Vu la délibération communautaire n° 2019-7-108 en date du 17 décembre 2019,

Vu l'avenant n° 9 à la convention de mise à disposition de services de la CCPS auprès de la Ville de la Ferté Saint-Aubin,

Considérant qu'il convient de modifier la dénomination d'une mise à disposition en : aménagement du territoire au lieu de directeur de l'aménagement. Le pourcentage de mise à disposition (10%) et la conséquence financière sont inchangés.

Les tableaux des mises à dispositions d'agents communautaires en paragraphe 2 et de service CCPS en paragraphe 3 de l'avenant n°9, sont corrigés comme suit :

2/ Mise à disposition d'agents communautaires vers la Ville de la Ferté Saint-Aubin :

Agents CCPS mis à disposition de la ville de LFSA	Taux 2019	Taux à compter du 1 ^{er} janvier 2020
Assistant socio-éducatif (RSA)	70,00 %	70,00 %
Adjoint d'animation (Point Cyb)	5,00 %	5,00 %

Signé par : Jean-Paul ROCHE

Date : 10/07/2020

Qualité : CC PORTES DE SOLOGNE-PDT

Envoyé en préfecture le 10/07/2020

Reçu en préfecture le 10/07/2020

Affiché le

SLO

ID : 045-200005932-20200707-2020_03_105-DE

3/ Mise à disposition de la Direction de l'aménagement durable du territoire et du service droit su sol de la CCPS auprès de la Ville de la Ferté Saint-Aubin :

Services CCPS mis à disposition de la ville de LFSA	Taux 2019	Taux à compter du 1 ^{er} janvier 2020
Droit du sol	40,00 %	40,00 %
Aménagement du territoire		10,00 %


Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE la modification de l'avenant n°9 à la convention de mise à disposition entre la commune de La Ferté Saint-Aubin et la Communauté de Communes des Portes de Sologne.

**Le Président,
Jean-Paul ROCHE**



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES
PORTES DE SOLOGNE

Envoyé en préfecture le 10/07/2020
Reçu en préfecture le 10/07/2020
Affiché le 
ID : 045-200005932-20200707-2020_03_106-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2020-03-106

Séance du 7 juillet 2020

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 25

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-neuf, le 7 juillet 2020

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 1^{er} juillet 2020

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Anne REAU

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, Mme Katia BAILLY, M. Stéphane CHOUIN, M. Jean-Noël MOINE, Mme Anna MAZIER, M. Christophe BONNET, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME M. Dominique THENAULT, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Gabrielle BREMOND

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Jean-Marie THEFFO

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX, M. Didier BRAULT

Ménestreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER

Sennely : M. Philippe de DREUZY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à Mme Constance de PÉLICHY, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Tableau des effectifs – Saison estivale 2020 - Saisonniers

Vu les articles 3 (2°) sur l'accroissement saisonnier d'activité, et 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale, en vertu desquels les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant, et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

Afin de faire face à des besoins saisonniers, la communauté de communes doit procéder au recrutement de plusieurs contractuels.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

RECRUTE les emplois saisonniers, comme précisé ci-dessous, sachant que les crédits sont prévus au budget primitif 2020, chapitre 012 – 64131 :

- 1) Pour le bureau du Tourisme de Ligny Le Ribault

Afin d'assurer l'ouverture au public de l'Office du Tourisme de Ligny-le-Ribault du mardi au dimanche, le lundi étant le jour de repos hebdomadaire, il convient de recruter, 2 postes d'adjoints administratifs (échelle C1 de rémunération) à temps complet :

Signé par Jean-Paul ROCHE

Date du 10/07/2020

Qualité : CC PORTES DE
SOLOGNE-PDT

Du 1 juillet au 31 juillet 2020 inclus : 1 poste d'adjoint administratif à temps complet.

Du 1er août au 31 août 2020 inclus : 1 poste d'adjoint administratif à temps complet.

Ces contractuels pourront bénéficier du paiement des heures supplémentaires et des indemnités de dimanche et jours fériés sur présentation d'un état variable.

2) Pour le Complexe aquatique

a) Postes d'éducateur des APS :

Recrutement de 3 contractuels saisonniers par référence au cadre d'emplois des Educateurs des Activités Physiques et Sportives (catégorie B) à temps complet dont les missions sont les suivantes :

- Assurer la surveillance et la sécurité des usagers du Complexe Aquatique Le Cosson
- Faire appliquer les règles d'hygiène et de sécurité
- Réaliser les premiers secours selon le Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours de l'établissement

Ces contractuels seront titulaires :

- du brevet d'Etat d'éducateur sportif des activités de natation (BEESAN) ou du diplôme de maître-nageur sauveteur (MNS) ou équivalent L3 STAPS option natation, ou du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport des activités aquatiques et de la natation (BPJEPS AAN), ou Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA).
- de l'attestation de révision annuelle de la formation premiers secours en équipe niveau 1 ou 2 (PSE1 ou PSE2) ou BNSSA et DSA (défibrillateur semi-automatique)

La durée de recrutement est prévue pour les durées suivantes :

- Un saisonnier du 29 juin au 4 août
- Un saisonnier du 1er juillet au 31 août
- Un saisonnier du 9 août au 1er septembre

Le traitement sera calculé par référence à :

- l'indice brut 431 / indice majoré 381 de la grille indiciaire des Educateurs des APS Pour les BEESAN-MNS- BPJEPS AAN
- l'indice brut 388 / indice majoré 355 de la grille indiciaire des Educateurs des APS pour les BNSSA

b) Adjoint administratif territorial (Accueil)

Recrutement d'1 poste au grade d'adjoint administratif à temps complet du 1^{er} juillet 2020 au 1^{er} septembre 2020, il pourra être fait appel au contractuel en complément du temps de travail hebdomadaire prévu par paiement d'heures supplémentaires. Les missions seront celles déclinées ci-dessus.

Le recrutement se fera par référence au 1^{er} échelon du grade d'adjoint administratif soit IB 348 IM 327 sur la base de l'article 3-2°) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

AUTORISE le versement d'indemnités horaires de travaux supplémentaires (IHTS, IDJF)

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, le cas échéant, à signer les contrats correspondants.

Le Président,
Jean-Paul ROCHE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES
PORTES DE SOLOGNE

Envoyé en préfecture le 10/07/2020
Reçu en préfecture le 10/07/2020
Affiché le **SLO**
ID : 045-200005932-20200707-2020_03_107-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2020-03-107

Séance du 7 juillet 2020

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 25

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-neuf, le 7 juillet 2020

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 1^{er} juillet 2020

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Anne REAU

Jouv-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, Mme Katia BAILLY, M. Stéphane CHOUIN, M. Jean-Noël MOINE, Mme Anna MAZIER, M. Christophe BONNET, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME M. Dominique THENAULT, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Gabrielle BREMOND

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Jean-Marie THEFFO

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX, M. Didier BRAULT

Ménéstreaux-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER

Sennely : M. Philippe de DREUZY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à Mme Constance de PÉLICHY, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Modification du tableau des effectifs – créations de postes

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Vu l'avis de principe relatif à des modifications de tableaux des effectifs n'entraînant aucune diminution de temps de travail ou suppression définitive de poste en date du 7 avril 2015,

Considérant que le comité technique a émis un avis favorable de principe pour les modifications de tableaux des effectifs pour les évolutions de carrières des agents (avancement de grades, promotions internes, concours.),

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

CREER les postes suivants :

1) Pour le Relais Petite Enfance

Compte tenu d'un départ d'un agent pour disponibilité de droit au sein du Relais Petite Enfance le conseil communautaire avait ouvert un poste sur plusieurs cadres d'emplois pour lancer un recrutement, par délibération en date du 11 février 2020. Suite à l'annonce publiée auprès du CDG sur ces cadres de postes le recrutement d'un fonctionnaire s'est avéré infructueux, le choix de la commission de recrutement sur une candidature titulaire d'un diplôme d'état d'assistant socio-éducatif, qui n'était pas listé dans la délibération du 11 février 2020.

Signé par : Jean-Paul ROCHE

Date : 10/07/2020

Qualité : CO-PRÉSIDENT
SOLOGNE-PDT

Envoyé en préfecture le 10/07/2020

Reçu en préfecture le 10/07/2020

Affiché le



ID : 045-200005932-20200707-2020_03_107-DE

Il convient ainsi de régulariser cette situation et d'ajuster le tableau des effectifs, en créant un poste d'assistant socio-éducatif de 2^{ème} classe à temps complet pour exercer les fonctions d'animatrice du Relais Petite Enfance à compter du 7 mai 2020.

Comme le dispose la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, en cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, cet emploi pourra être pourvu par un agent non titulaire dans les conditions fixées à l'article 3-2.

Cet emploi pourra être, également, pourvu par un agent non titulaire dans les conditions de l'article 3-3, 2° de la loi du 26 janvier 1984 (pour les emplois du niveau de la catégorie A, lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la loi du 26 janvier 1984) pour l'exercice des fonctions d'animateur(trice) du Relais Petite Enfance.

Le traitement sera calculé par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'assistant socio-éducatif de 2^{ème} classe tenant compte du diplôme, des compétences et de l'expérience du candidat.

2) Pour avancement de grade (direction de l'aménagement du territoire)

Il convient de créer 1 poste à temps complet d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe au 1^{er} novembre 2020 et de supprimer à la même date le poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet laissé vacant.

MODIFIE ainsi le tableau des emplois, étant précisé que les crédits sont inscrits en suffisance au chapitre 012.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer le cas échéant les contrats correspondants,

Le Président,
Jean-Paul ROCHE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES
PORTES DE SOLOGNE

Envoyé en préfecture le 10/07/2020
Reçu en préfecture le 10/07/2020
Affiché le **SLO**
ID : 045-200005932-20200707-2020_03_108-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2020-03-108

Séance du 7 juillet 2020

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 25

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-neuf, le 7 juillet 2020

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 1^{er} juillet 2020

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la

Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Anne REAU

Jouv-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, Mme Katia BAILLY, M. Stéphane CHOUIN, M. Jean-Noël MOINE, Mme Anna MAZIER, M. Christophe BONNET, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME M. Dominique THENAULT, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Gabrielle BREMOND

Lignv-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Jean-Marie THEFFO

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX, M. Didier BRAULT

Ménéstreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER

Sennely : M. Philippe de DREUZY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à Mme Constance de PÉLICHY, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Indemnités des élus de la Communauté de Communes des Portes de Sologne

Dans la limite des taux maxima, le Conseil communautaire détermine librement le montant des indemnités allouées au Président et aux Vice-présidents. Le montant total des indemnités versées ne doit pas excéder celui de l'enveloppe indemnitaire globale. Sauf décision contraire du Conseil communautaire, une délibération unique peut être prévue pour la durée du mandat en prenant soin de fixer le montant des indemnités en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique. Le montant plafond des indemnités de fonction allouées est déterminé par référence aux montants indiqués à l'article L.5211-12 du Code général des collectivités territoriales:

- 48,75 % de l'indice brut terminal de la fonction publique pour le Président (soit 1896,08 € brut à la date du Conseil)
- 20,63 % de l'indice brut terminal de la fonction publique (soit 802,38 € brut à la date du Conseil)

Le montant maximal mensuel brut pouvant être alloué s'élève ainsi à:

1 896,08 € + (802,38 € x 6 Vice-présidents) = 6 710,36 €

Signé par : Jean-Paul ROCHE
Date : 10/07/2020
Qualité : CC PORTES DE
SOLOGNE-PDT

L'indemnité des autres conseillers communautaires ne doit pas dépasser 6 % de l'indice brut terminal et doit entrer dans l'enveloppe globale susmentionnée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, 26 voix pour et 1 abstention (M. Stéphane CHOUIN)

FIXE les montants des indemnités de fonction:


- du Président à 37,31 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- des Vice-Présidents à 14,16 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- des autres conseillers communautaires à 1,29 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

FIXE la date d'entrée en vigueur de ces indemnités au 8 juin 2020, date d'installation des conseillers et de l'élection des vice-présidents.

Le Président,
Jean-Paul ROCHE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES
PORTES DE SOLOGNE

Envoyé en préfecture le 10/07/2020
Reçu en préfecture le 10/07/2020
Affiché le 
ID : 045-200005932-20200707-2020_03_109-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2020-03-109

Séance du 7 juillet 2020

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 25

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-neuf, le 7 juillet 2020

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 1^{er} juillet 2020

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Anne REAU

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, Mme Katia BAILLY, M. Stéphane CHOUIN, M. Jean-Noël MOINE, Mme Anna MAZIER, M. Christophe BONNET, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME M. Dominique THENAULT, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Gabrielle BREMOND

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Jean-Marie THEFFO

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX, M. Didier BRAULT

Ménestreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER

Sennely : M. Philippe de DREUZY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à Mme Constance de PÉLICHY, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Droit à la formation des élus

Les membres du Conseil communautaire ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions, conformément aux dispositions des articles L.2123-12, L.2123-16, et L.5214-8 du Code général des collectivités territoriales. La formation doit permettre l'acquisition des connaissances et compétences directement liées à l'exercice du mandat local. Elle doit être dispensée par un organisme agréé par le ministère de l'intérieur. Le montant des dépenses de formation, qui incluent les frais de déplacement, de séjour et d'enseignement, ainsi que les pertes de revenu subies du fait de l'exercice de ce droit, ne peut excéder 20 % du montant total des indemnités de fonction pouvant être allouées aux élus de la communauté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DECIDE que le droit à la formation des élus communautaires s'inscrit dans les orientations suivantes:

- L'organisation territoriale et les différents niveaux de compétences,
- Les fondamentaux de l'action publique locale,
- Les sujets en lien avec les délégations des différentes commissions,
- L'actualisation des connaissances en fonction des modifications législatives ou règlementaires intervenues ou à venir.

FIXE le montant des dépenses de formation, à inscrire sur chaque budget, au maximum de 4 000 € par an.

Signé par Jean-Paul ROCHE

Date : 10/07/2020

Qualité : CC PORTES DE


SOLOGNE-PDT

Le Président,

Jean-Paul ROCHE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES
PORTES DE SOLOGNE

Envoyé en préfecture le 10/07/2020
Reçu en préfecture le 10/07/2020
Affiché le 
ID : 045-200005932-20200707-2020_03_110-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2020-03-110

Séance du 7 juillet 2020

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 25

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-neuf, le 7 juillet 2020

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 1^{er} juillet 2020

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Anne REAU

Jouv-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, Mme Katia BAILLY, M. Stéphane CHOUIN, M. Jean-Noël MOINE, Mme Anna MAZIER, M. Christophe BONNET, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME M. Dominique THENAULT, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Gabrielle BREMOND

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Jean-Marie THEFFO

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX, M. Didier BRAULT

Ménestreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER

Sennely : M. Philippe de DREUZY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à Mme Constance de PÉLICHY, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Versement d'une prime exceptionnelle dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu le décret n° 2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu le plan de continuité d'activité en date du 11 mai 2020 « COVID 19 : Organisation des services pendant l'application des mesures de confinement »,

Dès la mise en place du confinement, la CCPS et la commune de La Ferté Saint-Aubin collectivité ont réfléchi à la possibilité de valoriser le temps de présence des agents « sur site » pour ceux qui ont cette obligation au regard de leur poste de travail. Il a été envisagé de valoriser le travail réalisé au prorata du temps de présence des agents et en fonction du degré de risque des missions qu'ils ont exercées,

Les modalités d'attribution de la prime exceptionnelle sont définies par délibération de l'organe délibérant de la collectivité, dans la limite d'un plafond individuel de 1 000 euros, et par un versement unique. Les bénéficiaires de la prime et le montant alloué doivent être précisés.

Il est donc envisagé de verser la prime exceptionnelle aux fonctionnaires contractuels, qui ont été présents pour raisons de service pendant la période de confinement, soit du 17 mars 2020 au 7 mai 2020 :

Signé par : Jean-Paul ROCHE

Date : 10/07/2020

Qualité : CC PORTES DE

SOLOGNE

- en fonction du plan de continuité d'activité et de la durée de présence sur site, selon un tableau horaire,
- et selon le niveau de contacts avec la population ou d'autres personnes, sur présentation d'un tableau de présence journalier validé par chaque responsable de service.

Pour les agents ayant eu un contact direct avec la population ou d'autres personnes de façon régulière, la prime est versée en fonction du nombre d'heures effectivement réalisées sur site, et dans la limite de 1 000 euros, sur la base d'un taux horaire égal à 7 euros bruts.

Pour les agents ayant eu un contact avec d'autres agents, ou de manière ponctuelle avec la population, en raison de leur présence sur site pendant l'épidémie, la prime est versée en fonction du nombre d'heures effectivement réalisées sur site, et dans la limite de 1 000 euros, sur la base d'un taux horaire égal à 3 euros bruts.

Tous les cadres d'emplois sont concernés par le versement de cette prime exceptionnelle selon les modalités susvisées.

Pour l'ensemble des agents un plancher est fixé pour le versement. Aucune prime n'est versée aux agents qui ont effectué moins de 7 heures de travail dans les conditions indiquées ci-dessus.

La prime est cumulable avec tout autre élément de rémunération lié à la manière de servir, à l'engagement professionnel, aux résultats ou à la performance ou versée en compensation des heures supplémentaires, des astreintes et interventions dans le cadre de ces astreintes. Elle est exonérée d'impôt sur le revenu et de cotisations et contributions sociales dans les conditions prévues par la loi.

Le coût de cette mesure s'élève à environ 470 € euros et concerne 6 agents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DÉCIDE du versement de la prime exceptionnelle prévue par le décret n° 2020-570 du 14 mai 2020 susvisé aux fonctionnaires et aux agents contractuels ayant été présents pour raisons de service pendant le confinement en fonction du plan de continuité d'activité pendant la période du 17 mars 2020 au 7 mai 2020.

FIXE le montant de cette prime selon le niveau de contacts avec la population ou d'autres personnes en fonction du nombre d'heures réalisés :

- à 7 euros par heure pour les agents ayant eu un contact direct avec la population ou d'autres personnes de façon régulière
- à 3 euros pour les agents ayant eu un contact avec d'autres agents, ou de manière ponctuelle avec la population, en raison de leur présence sur site pendant l'épidémie

PREND ACTE que la prime exceptionnelle fait l'objet d'un versement unique aux agents concernés en fonction du nombre d'heures effectivement réalisées, sur présentation d'un tableau de présence journalier validé par chaque responsable de service, et dans la limite de 1 000 euros par agent. Par ailleurs, aucune prime n'est versée aux agents qui ont effectué moins de 7 heures de travail dans les conditions indiquées ci-dessus.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget au chapitre 012- 64118 autres indemnités et 64131 rémunérations contractuels en décision modificative.

Le Président,
Jean-Paul ROCHE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES
PORTES DE SOLOGNE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2020-03-111

Séance du 7 juillet 2020

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 25

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-neuf, le 7 juillet 2020

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 1^{er} juillet 2020

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Anne REAU

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, Mme Katia BAILLY, M. Stéphane CHOUIN, M. Jean-Noël MOINE, Mme Anna MAZIER, M. Christophe BONNET, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME M. Dominique THENAULT, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Gabrielle BREMOND

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Jean-Marie THEFFO

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX, M. Didier BRAULT

Ménestreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER

Sennely : M. Philippe de DREUZY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à Mme Constance de PÉLICHY, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Convention relative au référencement pour l'insertion sociale des bénéficiaires du RSA

La précédente convention a été signée pour 1 an et a pris fin au 31 décembre 2019. Celle-ci est donc à renouveler à partir du 1^{er} janvier 2020.

Cette convention fixe les modalités d'accompagnement des bénéficiaires du RSA socle qui ont fait l'objet d'une orientation vers le service social de la communauté de communes.

Le public visé concerne les bénéficiaires du RSA « socle » isolés et couples sans enfant qui résident sur les communes d'Ardon, Jouy le Potier, La Ferté Saint-Aubin, Ligny Le Ribault, Marcilly en Villette, Menestreau en Villette, Sennely.

L'objectif de l'action est de permettre au bénéficiaire de surmonter tout ou partie de ses difficultés dans un objectif d'insertion professionnelle et/ou d'insertion dans un autre dispositif.

Le référent social s'engage à:

- Effectuer le bilan de la situation, poser un diagnostic et convenir des objectifs de travail, partagés avec le bénéficiaire en s'appuyant sur les potentialités et les motivations du bénéficiaire.
- Négocier le contrat d'engagement réciproque, avec des objectifs et des étapes. Elaborer et signer avec le bénéficiaire les documents afférents.
- Eventuellement, orienter vers des prestataires et coordonner, évaluer ou accompagner les actions en lien avec les autres intervenants et veiller au respect des engagements.

Envoyé en préfecture le 10/07/2020

Reçu en préfecture le 10/07/2020

Affiché le

SLO

ID : 045-200005932-20200707-2020_03_111-DE

Signé par : Jean-Paul ROCHE

Date : 10/07/2020

En tant que Président de
SOLOGNE-PDT

- Si nécessaire, accompagner le bénéficiaire dans ses démarches administratives, liées à la santé, à la formation, au budget, à la mobilité...ainsi que dans l'accès et le maintien dans le logement (contingent préfectoral, évaluations commissions de médiation ou procédures d'expulsion, FUL...)

Le référent doit fournir à la Maison Du Département EST et à la Direction de l'Insertion et de l'Habitat du Conseil Départemental, un bilan intermédiaire au 15 octobre 2020 et un bilan qualitatif de l'action annuel au 15 janvier 2021.

Le financement accordé est calculé sur la base de 30 mesures (les conventions en 2018 et 2019 portaient sur 35 mesures et celles-ci n'ont pas été réalisées faute d'orientations suffisantes). Elles sont rétribuées à hauteur de 400€ la mesure soit 12 000€ à l'année.

Un premier versement de 9 600 € (80% de la subvention) sera réalisé dès signature de la convention. Le solde sera versé au regard du bilan annuel réalisé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

CONCLUT la convention de partenariat 2020 relative au référencement pour l'insertion sociale des bénéficiaires du RSA et AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à la signer.

Le Président,
Jean-Paul ROCHE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES
PORTES DE SOLOGNE

Envoyé en préfecture le 10/07/2020

Reçu en préfecture le 10/07/2020

Affiché le

SLOGNE

ID : 045-200005932-20200707-2020_03_112-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2020-03-112

Séance du 7 juillet 2020

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 25

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-neuf, le 7 juillet 2020

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 1^{er} juillet 2020

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Anne REAU

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, Mme Katia BAILLY, M. Stéphane CHOUIN, M. Jean-Noël MOINE, Mme Anna MAZIER, M. Christophe BONNET, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME M. Dominique THENAULT, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Gabrielle BREMOND

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Jean-Marie THEFFO

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX, M. Didier BRAULT

Ménéstreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER

Sennely : M. Philippe de DREUZY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à Mme Constance de PÉLICHY, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : CFE - Dégrèvement exceptionnel au profit des entreprises de petite taille ou moyenne des secteurs particulièrement affectés par la crise sanitaire

Les dispositions de l'article 3 du troisième projet de la loi de finances rectificative pour 2020 permettant au conseil communautaire d'instaurer un dégrèvement des deux tiers du montant de la cotisation foncière des entreprises en faveur des entreprises de taille petite ou moyenne des secteurs relevant du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration, du sport, de la culture, du transport aérien et de l'événementiel particulièrement affectés par la crise sanitaire.

Le dégrèvement est pris en charge pour moitié par l'Etat, et l'autre moitié par l'EPCI.

Cette délibération n'est valable que pour les impositions dues au titre de l'exercice 2020.

Considérant l'impact de la crise sanitaire important sur les entreprises des secteurs sus mentionnés sur le territoire de la Communauté de communes des Portes de Sologne et la volonté d'aider celles-ci afin de surmonter la crise afin de leur permettre de pérenniser leurs activités sur les exercices suivants,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

INSTAURE le dégrèvement exceptionnel de cotisation foncière des entreprises au profit des entreprises de taille petite ou moyenne de secteurs particulièrement affectés par la crise sanitaire, pour l'année 2020.

CHARGE le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Signé par : Jean-Paul ROCHE

Date : 10/07/2020

Qualité : CC PORTES DE

SOLOGNE-PDT

Le Président
Jean-Paul ROCHE

